

BILAN ECONOMIQUE

II. BILAN ECONOMIQUE

Le Niger appartient au groupe des Pays les Moins Avancés (PMA) et est classé 173^{ème} sur 174 pays selon l'Indice du Développement Humain (IDH) publié en 2000 par le PNUD. L'IDH du Niger en 1999 (RMDH 2001) est de 0,274. Son revenu moyen par habitant est estimé à 230 \$ US en 1996 et à 150 \$ US en 2000. Le taux de croissance du PIB a été négatif de 1989 à 1992 (-2,36% en moyenne annuelle) pour atteindre 2,6% en 1994 et se stabiliser autour de 3,5% de 1997 à 2000, sauf en 1998 où il a atteint son niveau record de 9,6% suite à une forte augmentation de la production agricole. Au demeurant, la corrélation entre l'évolution du PIB et la situation météorologique est un indicateur probant de l'extrême fragilité de l'économie et en particulier du secteur agricole. Cette faiblesse de la croissance économique conjuguée au déficit structurel de la production agricole végétale par rapport aux besoins vivriers engendre une insécurité alimentaire quasi permanente.

2.1 Cadre macroéconomique

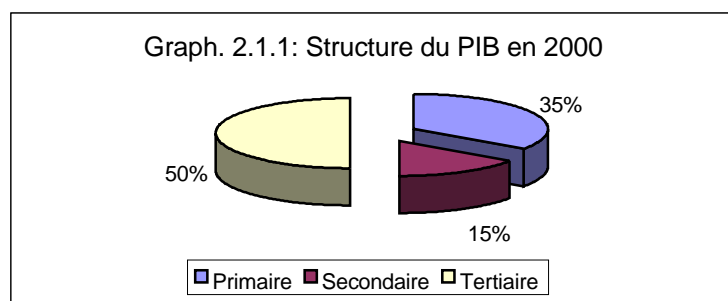
La situation économique et financière se caractérise par la persistance de la crise qui se traduit par les faibles performances macroéconomiques, malgré la mise en œuvre des programmes d'ajustement depuis deux décennies. Ainsi, les mutations politiques et institutionnelles et l'ajustement ont conduit à une redéfinition du rôle de l'Etat et à une réorientation de la politique économique pour affirmer l'option pour le libéralisme économique et son corollaire la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance.

2.1.1 Diagnostic

Les deux dernières décennies ont été marquées par une faible croissance économique, la crise de l'endettement, l'ajustement et l'aggravation de la pauvreté. Les indicateurs significatifs de ce marasme sont le faible taux de croissance du PIB, les déficits structurels des finances publiques et de la balance des paiements courants, le poids de la dette, l'accumulation des arriérés intérieurs et extérieurs et la faible capacité de gestion de l'économie.

2.1.1.1 Structure et évolution du PIB

La croissance économique repose essentiellement sur la production agro-pastorale qui dépend dans une large mesure de la pluviométrie, donc des aléas climatiques (variation de la pluviométrie, sécheresse, désertification, etc.).



Source : comptes provisoires 2000, DSCN

La structure du PIB reste dominée par le secteur tertiaire qui en représente en moyenne 45% de 1990 à 2000. Le caractère agro-pastoral de l'économie apparaît

nettement au niveau de la contribution des branches marchandes à la formation du PIB. La contribution du secteur primaire au PIB est passée de 34,4% en 1990 à 37,5% en 1999. La part relative du secteur secondaire demeure faible et suit une tendance à la baisse, de 19,9% en 1990 à 15,5% en 1999. Une des caractéristiques principales de la structure du PIB est la prépondérance du secteur informel qui représente plus de 70% au cours de la décennie 1990 (67,4% en 1990 et 76% en 1999). Cette informalisation de l'économie a des conséquences néfastes sur la mobilisation des ressources internes, donc sur l'équilibre du budget et la capacité d'investissement de l'Etat.

Au cours des deux dernières décennies, la croissance économique a été très faible et relativement stable. Le taux de croissance du PIB en termes réels a été de l'ordre de 1,9% en moyenne par an de 1990 à 2000. Malgré la dévaluation de 50% du FCFA en janvier 1994, le taux de croissance du PIB est resté inférieur à celui de la population, d'où la baisse continue du revenu réel par tête. En 1999, le taux de croissance du PIB réel prévu à 4,5% est ressorti à -0,4% contre 9,6% en 1998. L'année 1999 a été marquée, d'une part, par la suspension de la coopération économique et financière par certains partenaires au développement et, d'autre part, par l'achèvement du Programme avec les institutions de Bretton Woods (FASR 1996-1999). Cette situation a eu des conséquences néfastes sur les activités économiques et les finances publiques.

2.1.1.2 Finances publiques

L'analyse des finances publiques fait apparaître une dégradation continue résultant de la faible mobilisation des ressources internes due notamment à l'informalisation de l'économie, à la baisse des recettes fiscales et à la rigidité des dépenses courantes.

Les recettes fiscales, principale composante des ressources budgétaires, ont baissé de 1990 à 1993 et connaissent une tendance à la hausse depuis 1994, tandis que les dépenses ont continué globalement à s'accroître tout au long de la décennie.

De 1990 à 1995, la masse salariale absorbait la quasi totalité des recettes fiscales. Ce ratio était de 84% en 1991 ; 102% en 1994 et 80% en 1995. Il a ensuite évolué de 49% en 1996 à 57% en 1997 pour baisser à 48,2% en 1999.

Le taux de pression fiscale est l'un des plus faibles du monde. Il a été structurellement inférieur à 10% depuis 1990 et évolue en dent de scie : 7,9% en 1990 ; 5,9% en 1994 ; 7,5% en 1996 ; 9% en 1998 et 9,6% en 1999, bien qu'il soit un des critères de convergence de l'UEMOA dont la norme communautaire est fixée à 17% à l'horizon 2002.

La faiblesse des ressources internes et la rigidité des dépenses courantes engendrent des tensions permanentes de trésorerie laissant peu de place aux dépenses en capital dont le ratio est passé de 8,9% du PIB en 1990 à 5,5% en 1999. Quant au taux d'investissement, il est le plus faible des pays de l'UEMOA : 11,3% en 1998 et 10,2% en 1999. Le ratio investissement public financé sur ressources internes en pourcentage des recettes fiscales s'élève à 17,1% en 1999 contre une norme communautaire (UEMOA) fixée à 20 % à l'échéance 2002. Le programme d'investissement de l'Etat pour la période 2000-2002 met un accent particulier sur les

projets répondant directement aux préoccupations des populations pauvres. La faiblesse de l'épargne intérieure handicape le financement du développement à telle enseigne que l'aide internationale finance environ 60% des dépenses de fonctionnement de l'Etat et la quasi-totalité des dépenses d'investissements.

Le déficit budgétaire est devenu une donnée permanente au cours de ces deux décennies. Le déficit global du budget (hors dons) en part du PIB s'établit à 12,5% en 1990, 14,3% en 1994, 6,2% en 1996 et 10,5% en 1999. Ces déficits budgétaires chroniques ont été financés par l'accumulation d'arriérés intérieurs et par des ressources extérieures sous forme de dons, de prêts concessionnels et par le financement exceptionnel (rééchelonnement, allègement de la dette, etc.) dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

2.1.1.3 Système bancaire et financier

En 1999, le système bancaire nigérien comptait sept banques et un établissement financier. La principale banque est la Banque Internationale pour le Niger (BIA Niger) qui a succédé à la BIAO après sa reprise par la Belgolaise et représente environ la moitié des parts de marché. Par ailleurs, une filiale du groupe Ecobank s'est implantée en 1999. L'implantation des principaux établissements à l'intérieur du pays est très faible (la BIA ne dispose, en plus de son siège à Niamey, que de quatre succursales en province).

La restructuration du système bancaire est en phase d'achèvement et est appelée à jouer un rôle majeur dans le cadre de la décentralisation. La Caisse de Prêt aux Collectivités territoriales (CPCT), détenues en quasi totalité par les collectivités territoriales, a terminé son programme de restructuration en avril 2001. Ses fonds sont désormais intégrés au capital du Crédit du Niger (CDN). Seul ce dernier, détenu en majorité par l'Etat, reste à privatiser. L'établissement ouvrira son capital social en 2002.

Par ailleurs, la situation du système financier est préoccupante. la fonction de mobilisation de l'épargne qu'occupait la Caisse nationale d'Epargne, disparue il y a 8 ans, n'est véritablement reprise par aucun établissement existant. Par ailleurs, la bourse régionale des valeurs mobilières d'Abidjan, créée en 1998 dans le cadre de l'UEMOA, n'a pas d'impact sur l'économie nigérienne, aucune société nationale n'y étant cotée.

L'économie nigérienne demeure très faiblement bancarisée, avec un total des bilans bancaires ne représentant que 10% du PIB en 1999, ce qui est nettement en dessous de la moyenne de l'UEMOA (28%). Parallèlement, les crédits à l'économie se sont élevés à 47,7 Mds FCFA, en baisse de 3 % en variation annuelle. Ce repli est lié à la réduction des crédits accordés au secteur minier. L'état défaillant du système bancaire constitue un frein au développement économique, malgré la surliquidité des banques (en 1999, les dépôts représentaient 140% des crédits). L'aversion pour le risque et la préférence pour des placements peu risqués et sûrs a certes pour conséquence d'améliorer la rentabilité des établissements bancaires, mais surtout d'inhiber tout esprit d'initiative entrepreneuriale par un accès au crédit devenu particulièrement difficile.

2.1.1.4 Balance des Paiements

Au cours de la décennie 1990, la balance des paiements courants a été structurellement déficitaire sauf en 1993 qui a enregistré un excédent de 3,3 Mds FCFA. La balance commerciale et la balance des services sont également chroniquement déficitaires.

Les échanges commerciaux informels avec le Nigeria réduisent considérablement la couverture statistique du commerce extérieur. Le degré d'ouverture de l'économie a été en moyenne de 30% sur la décennie 1990.

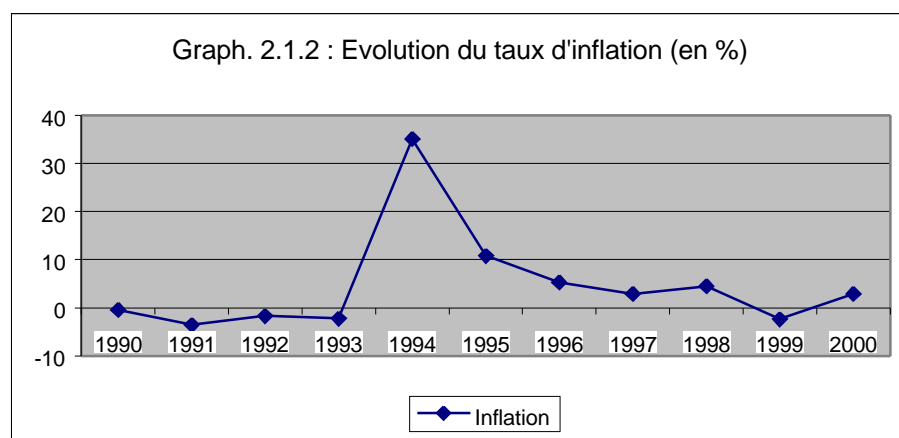
La structure des importations est marquée par la prépondérance des produits alimentaires et des biens d'équipements qui représentent respectivement 31,5% et 26,2% des importations totales en 1999. Les produits pétroliers contribuent à hauteur de 17,2% aux importations totales. Les importations proviennent en 1999 des pays africains pour 33,5%, dont 21,1% pour l'UEMOA et 6,8% pour le Nigeria, de l'UE pour 33,8%, dont 20% pour la France, de l'Asie pour 20% et des USA pour 7,3%. Le taux de couverture des importations par les exportations se situe à 90,8% en moyenne par an sur la période.

Quant aux exportations, elles restent encore concentrées sur l'uranium dont la demande et le cours continuent à baisser. Néanmoins, l'uranium demeure le principal produit d'exportation, soit 54% en valeur en 1999, tandis que la part relative des produits agro-pastoraux est de 30,1%. Les exportations nigériennes sont orientées essentiellement vers l'UE pour 41,6%, le Nigeria pour 28,1% et les pays de l'UEMOA pour 7,7% en 1999.

Les flux nets de capitaux privés ont chuté de 9 M US\$ en 1990 à -23 M US\$ en 1998 et l'investissement direct étranger demeure quasiment nul, -1 M US\$ en 1990 et 1 M US\$ en 1998. Globalement, les capitaux extérieurs ont fuit le Niger au cours de la décennie 1990-2000.

2.1.1.5 Inflation

Au cours de la dernière décennie, l'inflation a été maîtrisée malgré la forte hausse des prix enregistrée après la dévaluation de 50% du FCFA en janvier 1994. De 1990 à 1993, le taux d'inflation annuel moyen a été de -1,9%. Après une forte poussée (35% contre 25% prévu) en 1994, le taux annuel moyen a été de 3,4%. A la fin de l'année 1999, le taux d'inflation est sorti à -2,3% pour une norme communautaire maximale de 3%. Il convient de noter que cette maîtrise apparente de l'inflation résulte pour une large part de la compression drastique du pouvoir d'achat des ménages et de la situation généralisée de pauvreté.

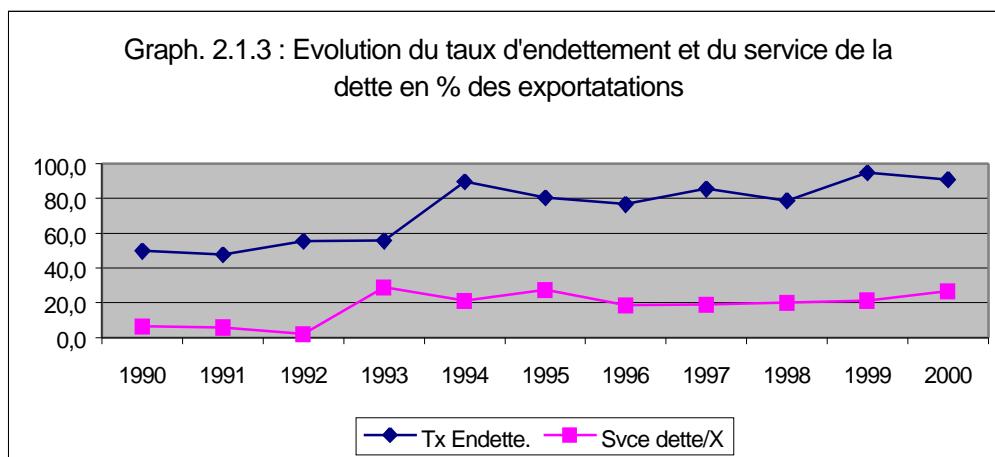


Source : Indice harmonisé, Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux

2.1.1.6 Endettement

Au 31/12/1999 l'encours de la dette extérieure est estimé à 912,2 milliards de FCFA. Il se répartit comme suit : dette multilatérale : 620 milliards FCFA ; dette bilatérale : 292,2 milliards FCFA ; et les prêts bancaires : 175,3 milliards FCFA.

Le service de la dette extérieure s'établit à 46,5 milliards de FCFA, soit 26,1% des recettes d'exportations et 44,2% des recettes totales du budget. L'accumulation des arriérés de paiements extérieurs et la non disponibilité des fonds de contre partie nationale ont entraîné l'arrêt des décaissements par certains bailleurs de fonds et la suspension de l'exécution de certains projets de développement.



Source : Ministère des Finances, Direction de la dette publique

L'éligibilité du Niger à l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) en décembre 2000 devrait permettre à terme une réduction significative du poids de la dette extérieure (53% de l'encours de la dette). Cette opportunité a permis une allocation supplémentaire de ressources financières aux secteurs prioritaires définis dans la stratégie de réduction de la pauvreté, en l'occurrence la santé, l'éducation, le développement rural et les routes et pistes rurales. Les ressources attendues de l'IPPTE sont estimées en milliards à : 8,8 en 2001 ; 10,2 en 2002 ; 14,1 en 2003 ; 15,8 en 2004 et 16,2 en 2005.

Quant à la dette intérieure, elle s'élève à 275,5 milliards de FCFA en 2000 contre 295,5 milliards en 1999. Elle provient essentiellement des financements des déficits budgétaires par l'accumulation d'arriérés intérieurs, les impayés aux entreprises publiques et aux opérateurs économiques, et par les emprunts auprès des banques commerciales et des arriérés de salaires. Le volume et la structure de cette dette intérieure illustrent non seulement la dégradation de la trésorerie de l'Etat, mais ils ont affaibli les capacités financières des entreprises publiques et des opérateurs économiques privés. Ceci continue à engendrer un impact négatif sur l'activité économique, notamment la demande intérieure, l'investissement et la matière imposable.

La dette intérieure constitue un véritable obstacle à la relance de la croissance. Par conséquent, il s'avère nécessaire et urgent de mettre fin à l'accumulation de nouveaux arriérés et de trouver des mécanismes d'un traitement global dans la perspective d'une relance de la croissance et de la réduction de la pauvreté.

2.1.1.7 Ajustement

L'économie nigérienne est sous ajustement depuis 1982. La détérioration des termes de l'échange, le retournement du marché mondial de l'uranium et le poids de la dette ont créé le déséquilibre structurel des fondamentaux et conduit les gouvernements successifs à mettre en œuvre des programmes d'ajustement avec l'appui des institutions de Bretton Woods et des autres partenaires au développement. Ces programmes ont visé d'une part la stabilisation de l'économie par des mesures d'assainissement des finances publiques, d'autre part la relance de la croissance et la stabilisation du cadre macroéconomique à travers l'ajustement structurel. La dévaluation du FCFA de 50% en janvier 1994 est intervenue pour renforcer le processus d'ajustement global au niveau de l'ensemble des pays de l'UEMOA. Les différents programmes d'ajustement ont fait l'objet des accords suivants :

- L'Accord de confirmation annuel en 1983 ;
- Le Programme d'Ajustement du Secteur des Entreprises publiques (PASEP) 1984-1986 ;
- Le Programme d'Ajustement Structurel 1986-1988 ;
- Le 2^{ème} Programme d'Ajustement Structurel 1989-1991, interrompu en juin 1990 ;
- L'Accord annuel de confirmation en mars 1994, suite à la dévaluation du FCFA de 50% ;
- La Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) 1996-1999 ;
- La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRP/C) et éligibilité à l'IPPTE en décembre 2000 ;

Outre les mesures d'ordre budgétaire, monétaire et fiscal, ces programmes comportent aussi des réformes structurelles et institutionnelles, notamment la libéralisation de l'économie, la privatisation des entreprises publiques, la réforme de la fonction publique, la révision du code du travail, la création d'un environnement attractif et incitatif à l'investissement privé.

Les relations du Niger avec les institutions de Bretton Woods et d'une manière générale avec la communauté des bailleurs de fonds ont connu des phases de rupture : de 1990 à 1993 avec la conférence nationale et la transition ; en 1995 avec l'instabilité politique et institutionnelle ; en 1996 et en 1999 avec les coups d'Etat militaires.

En conclusion, on peut retenir que malgré près de deux décennies d'application des programmes de stabilisation, de politiques d'austérité et de réformes structurelles, l'ajustement n'a pas permis de juguler la crise économique et financière devenue structurelle et persistante. L'ampleur de la pauvreté s'est même élargie et aggravée sous les effets combinés de la crise économique et des contraintes financières de l'ajustement.

Depuis 2000, le Document Cadre de Politique Economique et Financière et la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé sont remplacés respectivement par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

La crise économique et financière et l'ajustement ont impliqué des réformes qui se sont soldées par la fermeture de plusieurs entreprises et des pertes d'emplois.

2.1.1.8 Système de pilotage et de gestion du développement

Le Niger a choisi comme système de pilotage et de gestion du développement la planification indicative. L'expérience nigérienne de planification et de gestion du développement a connu deux phases essentielles : la période 1960-1983, marquée par les plans, et la phase de l'ajustement entamée depuis 1984.

a) L'ère des plans : 1960-1983

Les études prospectives engagées dès 1961 ont abouti à la formulation des perspectives décennales 1964-1974 traduites par le plan quadriennal 1965-1968 et le projet de plan 1971-1974. Les deuxièmes perspectives décennales 1974-1984 étaient en cours d'élaboration à l'avènement du coup d'Etat militaire du 15 avril 1974. L'expérience de planification s'est poursuivie en s'améliorant à travers le Programme Triennal 1976-1978 et le Plan Quinquennal 1979-1983 interrompu en 1981 à cause de la crise économique et du retournement du marché mondial de l'uranium.

Au cours des années 1984-1985, la planification économique et la gestion financière ont été intégrées et renforcées par la programmation triennale des investissements de l'Etat et la mise en place du Tableau de bord de suivi du programme des investissements, du Programme des Investissements de l'Etat (PIE) et du Budget d'Investissement de l'Etat.

Quant à la planification régionale, elle s'est traduite par l'élaboration de Schémas Directeurs de Développement Régional et Sous Régional (SDDR et SDDSR) et l'adoption d'une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.

Cette longue expérience de planification vient d'être redynamisée à travers l'élaboration et l'adoption du Plan quinquennal de Développement Economique et Social (PDES) 2000-2004.

En réalité, depuis les années 1984/1985, le Programme Intérimaire de Consolidation a servi de transition vers les Programmes d'Ajustement.

b) L'ajustement : 1984 à nos jours

Dans le contexte de l'ajustement, les orientations de la politique économique sont définies dans les Documents Cadres de Politiques Economique et Financière qui sous-tendent les programmes d'ajustement structurel (PAS). L'objectif principal des PAS est de rétablir les équilibres macroéconomiques, en particulier la résorption du déficit de la balance des paiements courants et du budget de l'Etat en vue d'assainir le cadre macroéconomique, condition nécessaire à la relance de la croissance.

L'ajustement privilégie les règles du marché dans la régulation de l'économie, en réduisant au minimum la réglementation et les différents mécanismes d'intervention de l'Etat. Ainsi, les différentes réformes structurelles ont consisté à libéraliser l'économie et à créer un environnement propice au développement du secteur privé.

2.1.1.9 Promotion du secteur privé

Malgré les multiples réformes et actions entreprises pour favoriser le développement du secteur privé, il reste encore marqué par la prépondérance du secteur informel et la concentration des activités dans les branches du commerce et des services au détriment des activités industrielles plus structurantes. Le secteur privé moderne qui

représentait près de 28% du PIB en 1990, n'a cessé de régresser pour n'en représenter actuellement que moins de 5%.

Le développement du secteur privé est handicapé par l'étroitesse du marché intérieur, les coûts élevés des facteurs de production (matières premières importées, transports, énergie), les difficultés d'accès au financement bancaire, les contraintes institutionnelles et fiscales, la faiblesse des capacités managériales et le manque de professionnalisme.

L'environnement institutionnel et juridique du secteur privé est caractérisé par l'étendue de la réglementation, les difficultés de l'administration à s'adapter au nouveau rôle de l'Etat dans une économie libérale, la faiblesse des capacités des institutions et structures d'appui et d'encadrement, et l'inadéquation entre les produits financiers offerts par le système bancaire et les besoins spécifiques des micro et petites entreprises.

Pour créer les conditions d'une croissance économique forte et durable, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement, a entrepris la libéralisation de l'économie sous-tendue par le désengagement de l'Etat, l'adoption de la Déclaration de Politique Nationale de Promotion du Secteur Privé et le programme de privatisation des entreprises publiques. C'est dans ce même cadre que le Programme Cadre de Promotion du Secteur Privé a été conçu et mis en œuvre pour redynamiser le secteur afin qu'il devienne le moteur de la croissance. Plusieurs bailleurs de fonds et organismes de développement appuient ces réformes, notamment la Banque Mondiale (BM), la BAD, la BOAD, le PNUD, l'Organisation Mondiale du Commerce, la CNUCED, le Centre de Commerce International (CCI).

Compte tenu de l'ampleur des problèmes à résoudre pour une promotion complète du secteur privé, il est apparu nécessaire d'extraire du Programme Cadre le Programme Prioritaire de Relance du Secteur Privé qui comporte six axes d'actions et mesures :

- L'amélioration de l'environnement administratif, fiscal et juridique des entreprises ;
- Le renforcement des organes de dialogue entre le secteur public, le secteur privé et les bailleurs de fonds, et l'amélioration de la représentation / participation des opérateurs économiques dans les organisations professionnelles ;
- L'appui à la création et au développement des entreprises ;
- L'appui au programme de privatisation des entreprises publiques ;
- Le soutien et la facilitation à l'intégration sous-régionale ;
- La valorisation des potentialités des filières (agriculture, élevage, mines et carrières, tourisme, artisanat).

L'appui du PNUD à la mise en œuvre de ce Programme a démarré en 1997 avec pour objectifs de soutenir les efforts du Gouvernement pour créer un environnement incitatif en faveur du secteur privé et mettre en place des outils de création et de développement des Micro et Petites Entreprises (MPE) dans la perspective de la réduction de la pauvreté par la création d'emplois à haute intensité de main d'œuvre et la distribution de revenus.

Cet appui se poursuit dans la perspective du recentrage des appuis au Programme Cadre de Gestion de l'Economie et de Promotion d'une Bonne Gouvernance et au

Programme Cadre de Promotion du Secteur Privé en un seul document d'appui « Appui à la Gestion de l'Economie, à la Bonne Gouvernance et au Secteur Privé » pour la période 2002-2003. Ce recentrage vise à optimiser l'utilisation des ressources et à développer des partenariats stratégiques, notamment avec la coopération française, le BIT, la BOAD et l'ONUDI.

2.1.1.10 Mobilisation et coordination de l'aide

La mobilisation des ressources extérieures et la coordination de l'aide au développement s'effectuent à travers des mécanismes de concertation, notamment les Tables Rondes dont la plus récente s'est tenue en 1998 à Genève sur la thématique centrale de la pauvreté. Elle a recommandé la tenue de plusieurs consultations sectorielles ou thématiques sur la santé, l'eau, le secteur privé, le développement et l'environnement durable, la décentralisation et la sécurité alimentaire.

Des consultations Gouvernement / Partenaires au développement se déroulent aussi dans le cadre des réunions des Comités de Pilotage des différents programmes cadres nationaux. En effet l'approche programme constitue une stratégie de mobilisation de ressources et de coordination des interventions des bailleurs de fonds dans le cadre de programmes nationaux de développement. Les appels du Gouvernement à l'aide alimentaire ou à l'aide d'urgence sont également des occasions de consultations entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds.

Pays pauvre et très endetté et éligible à l'IPPTE en décembre 2000, le Niger fait partie des Pays les Moins Avancés (PMA) et a bénéficié du Plan Indicatif 1981-1990 et du Plan d'Action 1990-2000 issus de la première et de la deuxième Conférences des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés. La troisième conférence tenue en mai 2001 a retenu pour le Niger un Plan d'Action 2001-2010 fondé sur la réduction de la pauvreté. Cette stratégie s'articule autour de l'admission, dans les pays industrialisés, en franchise et hors quota pour la quasi totalité des produits exportés par les PMA ; l'allègement de la dette multilatérale des PPTTE et l'annulation ou la conversion des dettes publiques bilatérales pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté ; et l'accroissement de l'aide publique au développement et son allocation prioritaire à la réduction de la pauvreté. Les objectifs visés sont :

- Réduire la pauvreté conformément aux engagements pris par la communauté internationale au Sommet de Copenhague et dans la Déclaration du Millénaire ;
- Accroître les capacités de production et d'offre de biens et services pour assurer la sécurité alimentaire ;
- L'insertion optimale à l'économie mondiale par la diversification des productions échangeables et une participation effective aux négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC. Pour rentabiliser les opportunités offertes par le « statut transitoire » accordé aux PMA en attendant l'application des règles de concurrence de l'OMC, le Niger doit adopter une stratégie commerciale visant une plus grande participation aux négociations multilatérales pour mieux évaluer leurs impacts et leurs implications sur la politique économique interne et l'accroissement de ses capacités d'exportation pour mieux s'adapter à la mondialisation.

Pays ACP, il est signataire de l'Accord de Partenariat ACP-CE qui établit un cadre de coopération politique, économique, financière, commerciale et un partenariat stratégique entre les deux groupes de pays pour une durée de 20 ans avec des protocoles financiers pour chaque période de Cinq ans. La mise en œuvre du protocole financier se traduit par l'élaboration du Programme Indicatif National qui détermine le volume global de l'aide financière de l'UE dont bénéficie le pays ACP au cours de chaque quinquennat.

Les Commissions mixtes de coopération instituées entre le Niger et plusieurs pays partenaires constituent aussi un cadre de concertation régulière, de mobilisation et de coordination de l'aide au développement.

De 1990 à 1999, le volume des décaissements de l'aide a évolué en dents de scie, avec une tendance générale à la baisse. De 313,3 Mds FCFA en 1990, elle n'est que de 162,7 Mds FCFA en 1999, niveau le plus bas de la décennie. L'aide par habitant a considérablement diminué en passant de 41\$ par tête en 1992 à 25\$ par tête en 1997.

Bien que le Niger soit le pays le plus pauvre du monde, l'aide extérieure en sa faveur a nettement baissé au cours de la décennie 1990-2000. Cette situation préoccupante et paradoxale interpelle les partenaires au développement qui ont tendance à réduire leur assistance à « un pays en danger ». Elle appelle de la communauté internationale la prise urgente de mesures spéciales visant à accroître l'aide au développement pour mettre en œuvre une politique efficace et vigoureuse de lutte contre la pauvreté.

Tab. 2.1.1 : Répartition de l'aide par groupes de donateurs (1999)

	Millions \$	%
Bilatéraux	66,614	40,9
Système des Nations Unies	54,873	33,6
Autres Multilatéraux	38,322	23,5
ONGs	2,993	1,8
TOTAL	162,714	100

La coopération bilatérale constitue le principal pourvoyeur de l'aide au développement au Niger. Le Système des Nations Unies vient en deuxième position avec l'avantage d'une meilleure coordination, surtout avec la perspective de la mise en œuvre de l'UNDAF.

2.1.1.11 Intégration sous-régionale et régionale

Dès son accession à l'indépendance, le Niger s'est engagé dans la voie de la coopération internationale et de l'intégration sous-régionale. Pays à faible dimension économique et démographique, le Niger a tout intérêt à inscrire ses stratégies de développement dans une perspective d'intégration sous-régionale en vue de bénéficier des économies d'échelle et des avantages comparatifs qui en découlent.

Actuellement, le Niger est membre de près de 200 Organisations Inter-Gouvernementales (OIG) dont 26 sous-régionales, 58 régionales, 101 internationales et 22 à caractère financier. Dans le contexte actuel de l'intégration économique et de la mondialisation, le Niger a élaboré une stratégie d'intégration sous-régionale avec l'appui du PNUD et de la CEA/CDSR-AO dont les principaux pôles sont l'UEMOA, la

CEDEAO et les pays du Maghreb (CEN-SAD). Son principal partenaire commercial de la sous-région demeure le Nigeria, pays voisin avec lequel il partage 1500 km de frontières.

Au niveau de l'UEMOA, la suppression des barrières tarifaires pour les produits originaires agréés, l'adoption en 1999 du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité pour renforcer la surveillance multilatérale, et l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) depuis janvier 2000 marquent une accélération du processus d'intégration en vue de la réalisation du marché commun. Dans cette perspective, il convient de noter le rôle de la FAO dans la formulation de la Politique Agricole Commune (PAC) des pays de l'UEMOA ainsi que dans la sécurité alimentaire au niveau de la sous-région.

La révision du Traité de la CEDEAO depuis 1993 vise à mettre en place un schéma d'intégration faisant de celle-ci l'unique Communauté Economique de la sous-région. Une série de protocoles réglementent la libéralisation des échanges, la libre circulation des personnes, le droit de résidence, le droit d'établissement et la carte brune relative à l'assurance responsabilité civile automobile.

Cependant, le volume des échanges intra CEDEAO demeure très faible. La part des exportations intracommunautaires dans les exportations totales des 16 pays membres reste marginale : 4% en 1975 et 6,6% en 1990. L'appartenance du Niger à l'UEMOA et à la CEDEAO n'a pas eu un impact significatif sur la structure de son commerce extérieur. L'uranium qui représente 54% des exportations du Niger n'est demandé par aucun pays de la CEDEAO et les produits agropastoraux ne sont pas compétitifs compte tenu de l'enclavement du pays. La complémentarité naturelle entre les pays côtiers exportateurs de café, de cacao, de banane, de maïs, de bois, de palmiste, de caoutchouc et les pays de l'intérieur producteurs d'arachide, de niébé, d'oignon, de coton et de bétail n'a pas joué dans le cas du Niger. Avec le cadre institutionnel de l'UEMOA et de la CEDEAO favorable aux échanges intra-communautaires, le Niger devrait identifier les produits et filières pouvant constituer des avantages comparatifs et des sources de croissance pour rentabiliser les opportunités d'exportation et maximiser ses gains de compétitivité.

L'appartenance à l'UEMOA et l'arrimage du FCFA à l'EURO garantissent aux entreprises, aux opérateurs économiques et aux investisseurs une monnaie stable et convertible, et un cadre économique stable et non inflationniste en raison des critères de convergence. Quand à la CEDEAO, elle offre un marché plus vaste permettant de valoriser les potentialités agropastorales, minières et énergétiques des pays membres et de promouvoir par là même une économie sous régionale intégrée, forte et dynamique.

Le processus d'intégration sous-régionale est fortement soutenu par les partenaires au développement, notamment l'Union Européenne, le PNUD et la CEA/CDSR-AO. La stratégie de la CEA en ce domaine consiste à appuyer les Etats membres à créer un cadre institutionnel approprié entre eux et à rationaliser et à optimiser les institutions déjà existantes. Dans le cadre du partenariat OUA-CEA-BAD, la CEA a apporté son assistance aux Etats membres dans les domaines de la libéralisation du commerce transfrontalier, du développement des transports, des communications et

de l'énergie, de l'harmonisation des politiques monétaires et de la convergence des politiques macroéconomiques.

C'est dans cette perspective que le PNUD et le CDSR/AO appuient le Niger à saisir les opportunités de l'intégration pour rentabiliser son potentiel d'exportation et les avantages comparatifs dont il dispose.

2.1.2 Analyse de situation

Depuis plus d'une décennie, l'économie nigérienne traverse une crise structurelle et profonde, malgré la mise en œuvre des programmes d'ajustement. Elle se manifeste notamment par la chute de la croissance, les déficits interne et externe, l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs, les tensions de trésorerie, la faiblesse de l'investissement et par des performances inférieures aux normes communautaires des critères de convergence.

Quatre tendances lourdes contrarient les efforts de développement du Niger :

1. la dégradation de l'environnement et les aléas climatiques ;
2. l'enclavement du pays ;
3. la détérioration des termes de l'échange;
4. la forte dépendance de l'assistance financière extérieure.

L'évolution divergente entre le taux d'accroissement démographique et le taux de croissance économique se traduit par une baisse drastique du PNB/tête qui passe de 210\$ US en 1995 à 190\$ US en 2000.

Pour l'essentiel, les déterminants de l'évolution économique et sociale sont l'accroissement démographique, la croissance de la production agricole et le taux de croissance du PIB/tête en termes réels.

Ce sont ces corrélations qui traduisent l'impact de la croissance économique sur les revenus des ménages et le bien-être des populations.

Le marasme économique accentué par l'instabilité politique et institutionnelle de la période 1990 à 1999 persiste encore et se traduit par la dégradation des activités du secteur moderne et des finances publiques, par la baisse du flux d'entrées des capitaux extérieurs et par la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines dans la mise en œuvre des programmes de réformes.

La ligne directrice des réformes économiques demeure la libéralisation de l'économie, qui se traduit par le désengagement de l'Etat, la privatisation des entreprises publiques et l'adaptation de l'environnement institutionnel et juridique en vue de stimuler les investissements et de faire du secteur privé le moteur de la relance de la croissance.

L'analyse diagnostique a permis de dégager le renforcement des capacités comme l'axe stratégique des appuis au secteur privé, notamment le renforcement des :

- capacités organisationnelles des opérateurs du secteur, en particulier les MPE ;
- outils de financement pour adapter les produits financiers à la diversité des opérateurs ;
- capacités institutionnelles de formation pour promouvoir les entreprises privées ;

- capacités techniques et managériales des personnels de direction et d'encadrement ;
- capacités de conception et d'utilisation des instruments de gestion stratégique et opérationnelle ;
- capacités de négociation des opérateurs avec les partenaires au développement ;
- des capacités des bureaux d'études et des structures d'appui aux MPE.

L'objectif de développement visé par le Programme de Promotion du secteur privé est de dynamiser l'ensemble des activités économiques, en particulier les activités de production de biens et services dans les domaines agropastoraux par les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Les impacts attendus sont notamment la diversification des activités économiques et commerciales à travers un réseau multiforme de MPME, la création d'emplois, l'ouverture d'opportunités aux femmes et aux jeunes diplômés, et la valorisation des ressources locales pour stimuler et accroître les exportations.

L'ampleur de la pauvreté étant devenue alarmante tant en milieu rural qu'urbain, la promotion du secteur privé doit se concrétiser par la relance des activités agropastorales, artisanales, industrielles et commerciales pour créer des emplois et distribuer des revenus en zones rurales et urbaines.

En effet, l'indice de développement humain classe le Niger pratiquement au dernier rang mondial depuis dix ans. Les trois premiers rapports nationaux sur le développement humain de 1997, 1999 et 2000 démontrent toute la gravité de la pauvreté au Niger, phénomène qui ne cesse de s'amplifier et dont les principales victimes sont les populations rurales, en particulier les femmes et les enfants.

C'est pourquoi, le Gouvernement cherche à recentrer la politique de développement sur la lutte contre la pauvreté en privilégiant les filières agropastorales, les secteurs sociaux et les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, puisque les politiques antérieures ont conduit à l'exclusion de la majorité de la population de la répartition des fruits de la croissance, bien que très faible.

Les évolutions significatives intervenues dans ce sens depuis 1999 sont notamment :

- L'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA à compter du 01/01/2000;
- L'adoption de mesures d'austérité financière et d'orthodoxie budgétaire, notamment la maîtrise des dépenses et l'accroissement des recettes ;
- La non accumulation de nouveaux arriérés et la création d'un Centre Autonome d'Amortissement de la Dette Intérieure de l'Etat (CADIE) chargé du traitement de la dette et des arriérés intérieurs ;
- La reprise de la coopération financière avec les partenaires au développement, bilatéraux et multilatéraux ;
- La signature d'un programme triennal avec le FMI en décembre 2000, soutenu par une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance ;
- L'éligibilité à l'IPPTE avec un allègement de la dette ;
- la mise en œuvre du Programme Spécial du Président de la République avec un financement de près de huit (8) milliards de FCFA correspondant aux retombées financières de l'application du dispositif de l'IPPTE pour l'exercice budgétaire 2001.

La situation économique et financière du Niger interpelle à la fois les autorités nationales et les partenaires au développement à plus d'analyse sur les causes structurelles du blocage de la croissance, et à plus de réflexion et d'action sur les défis majeurs du développement : défi démographique et défi de la pauvreté.

La prise de conscience récente de l'ampleur et de la profondeur du phénomène de la pauvreté des populations et de son caractère pernicieux a conduit le Gouvernement à l'élaboration de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) avec l'appui des partenaires au développement. Ce nouveau cadre de référence de la politique de développement est bâti sur une vision du développement fondée sur les dimensions du développement humain durable, en particulier la lutte contre la pauvreté, et sur la promotion de la démocratie et des droits humains.

Faisant de la réduction de la pauvreté l'épine dorsale du développement économique et social, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) élaborée par le Gouvernement repose sur des priorités et des principes clairement définis.

2.1.2.1 Les axes prioritaires de la stratégie

La stratégie de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015 élaborée par le Gouvernement s'articule autour de quatre (4) axes prioritaires.

Axe1: Le cadrage macroéconomique de la stratégie de réduction de la pauvreté

La réduction de la pauvreté passe nécessairement par une croissance économique forte et durable qui a pour condition sine qua non l'existence d'un cadre macroéconomique assaini et stable, et la compétitivité de l'économie. L'assainissement et la stabilisation du cadre macroéconomique repose sur la résorption des déficits interne et externe, la maîtrise de l'inflation, la rationalisation de la gestion budgétaire et la poursuite des réformes structurelles, notamment la privatisation et la promotion du secteur privé pour qu'il devienne le moteur de la croissance. Ces éléments conjugués à une politique d'incitation à l'investissement sont de nature à stimuler la croissance et à améliorer la compétitivité de l'économie pour accroître les exportations et provoquer des effets de substitution aux importations. A moyen et long termes, seuls des efforts soutenus d'investissements dans un cadre macroéconomique stable pourraient générer une croissance économique forte et redistributive, condition indispensable à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement humain durable.

Aussi, le cadrage macroéconomique de la SRP a été bâti sur la base d'une fourchette de croissance reflétant à la fois les tendances passées et l'engagement du Gouvernement à réduire la pauvreté avec une politique économique appropriée. Le scénario de référence avec un taux de croissance de 4% se situe entre un scénario de croissance faible correspondant au taux moyen annuel de croissance de 2,5% de la période 1994-2000 ayant suivi la dévaluation du Franc CFA et un scénario de croissance forte de 6% nécessaire pour réduire de manière significative la pauvreté. Ce scénario de référence est en ligne avec le Programme Economique et Financier en cours avec le Fonds Monétaire International.

Axe2 : Le développement des secteurs productifs

Les domaines et secteurs productifs retenus dans le cadre des priorités de la SRP sont le développement rural et la sécurité alimentaire, les transports routiers, les mines et l'énergie, le secteur privé, le tourisme et l'artisanat.

a) le développement rural et la sécurité alimentaire

La structure du PIB et la concentration des populations pauvres dans les zones rurales (86%) font que l'agriculture et l'élevage constituent par excellence la sphère économique des pauvres. Principales sources de la production vivrière et contribuant à près de 40% à la formation du PIB, ces deux secteurs demeurent avec l'environnement les pivots de la sécurité alimentaire et jouent le rôle moteur de la croissance économique.

Compte tenu de l'impact direct des aléas climatiques et de l'écosystème sur la production agropastorale, le développement rural sera orienté davantage vers la maîtrise des eaux souterraines et de surface, les cultures irriguées, l'élevage intensif, le crédit rural et la promotion des exportations agropastorales. Cette stratégie sera accompagnée d'actions efficaces de protection de l'environnement, de lutte contre la désertification et de gestion rationnelle des ressources naturelles.

Les objectifs recherchés dans ce domaine sont la garantie de la sécurité alimentaire par la mise en valeur des potentialités agropastorales et le développement de la culture irriguée, la promotion d'activités génératrices de revenus, la généralisation des systèmes de financements décentralisés et des banques céréalières, l'amélioration des techniques culturales, une meilleure organisation du monde rural en phase avec la décentralisation et l'augmentation de la production agropastorale.

b) Les transports routiers, les mines et l'énergie

La continentalité du pays, l'étendue du territoire et les effets induits des infrastructures routières font du désenclavement et des transports des priorités du développement, en particulier de la lutte contre la pauvreté. En effet, pour valoriser les ressources naturelles, écouler les produits agropastoraux sur les marchés, faciliter l'accès des populations pauvres aux services sociaux essentiels et acheminer les importations et l'aide alimentaire, le désenclavement des zones rurales s'avère une nécessité absolue et urgente. Il s'agit d'intensifier la construction de routes et pistes rurales des zones de production vers les routes secondaires et les centres urbains pour appuyer la sécurité alimentaire, commercialiser les surplus de la production agropastorale, augmenter les revenus des ruraux, accroître leur productivité et faciliter l'accès des pauvres aux infrastructures socio-économiques. Les transports routiers contribuent ainsi à réduire la pauvreté en servant d'appui à la croissance économique et en accompagnant les activités productives.

Pour réaliser ces objectifs, les stratégies suivantes seront mises en œuvre : l'amélioration de la programmation et des méthodes de l'entretien routier ; la construction de routes rurales et de routes nationales ayant un impact positif sur les conditions de vie des populations ; l'implication des populations bénéficiaires dans la réalisation des projets ; l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national des transports ; la libéralisation du secteur par l'élimination des entraves institutionnelles et l'amélioration de la chaîne logistique des transports ; la promotion des transports collectifs et des transports intermédiaires non motorisés.

Les secteurs des mines et de l'énergie possèdent des potentialités permettant des transformations structurelles et qualitatives de l'économie susceptibles de réduire la pauvreté à travers notamment la promotion des énergies nouvelles et renouvelables, la production d'intrants agricoles, la promotion des combustibles en substitution au bois et la création des conditions de compétitivité de la filière de l'uranium.

c) Le secteur privé, le tourisme et l'artisanat

Ces secteurs constituent le principal levier de la relance de la croissance car ils disposent de capacités et d'importantes potentialités de création d'emplois et de génération de revenus. Les actions seront concentrées sur : la création d'un environnement institutionnel et juridique incitatif ; le renforcement de l'autonomie organisationnelle du secteur privé ; l'appui à la création et au développement des entreprises ; la valorisation des ressources humaines et le renforcement des capacités managériales et technologiques ; la valorisation des ressources locales ; la promotion des opportunités découlant de l'intégration sous-régionale ; l'adaptation du système bancaire et financier ; l'accélération du processus de privatisation des entreprises publiques ; l'introduction du Niger sur le marché grand public par le recours aux professionnels ; et la promotion de l'artisanat par l'offre et la demande des secteurs utilisateurs.

Axe3 : La garantie de l'accès des pauvres aux services sociaux de base

Pour réduire les déficits sociaux et améliorer le bien-être des populations pauvres, il est indispensable de garantir l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau potable et autres services sociaux aux personnes démunies. En effet, le niveau d'instruction tout comme l'état sanitaire des individus et des ménages reflète et /ou influence leur niveau de pauvreté. Pour lutter efficacement contre la pauvreté, le Gouvernement mettra en œuvre avec l'appui des partenaires au développement, des programmes de développement de l'éducation et de la santé, de lutte contre le VIH/SIDA, d'accès à l'eau potable, d'hygiène, d'assainissement et de développement urbain.

a) Education

Les objectifs poursuivis visent à renforcer les capacités des ressources humaines et des structures d'encadrement, à accroître le taux de scolarisation en particulier dans les zones rurales et au profit des jeunes filles, à promouvoir l'alphabétisation des populations rurales en particulier des femmes, à adapter l'offre d'éducation à la demande afin de réduire les disparités entre les régions, entre villes et campagnes et entre filles et garçons, à améliorer les curriculum et à développer la formation professionnelle et technique.

La stratégie consiste à accroître les allocations de ressources de l'Etat et des bailleurs de fonds conformément aux initiatives 20%-20% et PPTTE, à augmenter les infrastructures scolaires, à impliquer les populations dans la gestion de l'école et dans le partage des coûts, à décentraliser le système éducatif, à développer un plaidoyer en faveur de l'Ecole, à développer l'éducation de base et à améliorer la formation professionnelle en vue d'une insertion économique.

b) Santé

Les objectifs spécifiques sont : accroître la couverture sanitaire de 48% à 60% et la couverture vaccinale de 18,4% à 50% d'ici 2004, réduire d'au moins 25% la mortalité

maternelle et infanto-juvénile d'ici 2004, améliorer l'accessibilité aux soins et services de santé et éliminer la poliomyélite d'ici 2002.

La stratégie porte sur l'amélioration des conditions sanitaires des populations pauvres par : l'amélioration de l'offre et de la demande ainsi que la qualité des services ; la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux principales maladies ; le développement d'une politique équitable d'accès aux services et soins essentiels ; la création d'un environnement adéquat et la promotion de l'information sanitaire par des activités IEC ; la poursuite de la déconcentration des services de santé en vue d'une meilleure implication et une responsabilisation des communautés à la gestion des actions sanitaires ; le renforcement du taux de couverture dans un rayon de 5 km d'une formation sanitaire, et l'accès aux soins de santé essentiels et aux vaccins ; l'accroissement des ressources et l'évaluation des coûts et de l'incidence sur les bénéficiaires.

c) Lutte contre le VIH/SIDA

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement s'engage à définir un plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA dont les objectifs visent à intégrer les services IST/SIDA dans les prestations des formations sanitaires, à développer la santé de la reproduction et l'usage des préservatifs, à déterminer avec plus de rigueur le taux de prévalence du VIH/SIDA et à mieux coordonner les actions des différents intervenants.

La menace est réelle et il convient de noter que le VIH/SIDA ne peut plus être considéré comme un problème strictement sanitaire et reconnaître qu'il s'agit d'une crise majeure dont une des conséquences est son impact socio-économique très négatif en milieu rural. Une étude récente (FAO) a permis de démontrer dans la région de Tahoua que sur 28 cas recensés 11 étaient des cultivateurs. Cette incidence du VIH/SIDA a pour conséquences (i) d'affecter gravement la production agricole en la privant rapidement de bras valides et d'expérience et (ii) de désorganiser les familles et même la société.

La stratégie de lutte se fonde sur la sensibilisation des autorités et des populations, la mise en place de comités et d'ONG de lutte contre le SIDA à tous les niveaux, la promotion des soins de santé de la reproduction et du planning familial, les activités d'IEC/SSR/PF mais aussi toutes les actions tendant à diminuer son impact socio-économique en milieu rural.

d) Accès à l'eau potable

Dans ce domaine, le Niger adhère aux principes définis lors de la conférence sur l'eau et l'environnement tenue à Dublin en 1999 qui vise la gestion intégrée des ressources en eau et l'exploitation rationnelle des ressources hydrauliques. Le Niger a également ratifié la quatrième convention de Lomé IV en 1995 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et des ressources nationales. L'accent sera mis sur la facilitation de l'accès des populations pauvres à l'eau potable à travers la multiplication des forages, puits, adduction d'eau potable points d'eau modernes et la promotion de l'hydraulique villageoise et rurale. Cette stratégie permet de mettre en œuvre l'une des décisions du Sommet du Millénaire qui vise à « réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer ».

e) Accès à l'assainissement de base

Vu le retard croissant enregistré dans ce domaine, le Niger s'est engagé à élaborer un plan d'assainissement pour les agglomérations et pour le milieu rural surtout à insérer systématiquement un volet assainissement à tout nouveau projet hydraulique ou tout projet à composante hydraulique. La stratégie consiste à prévenir les nuisances liées à l'eau par l'assainissement urbain et rural, et la protection anti-érosive contre les inondations, pollutions et sécheresses.

f) Le développement urbain et le cadre de vie

L'urbanisation croissante et l'augmentation des besoins en équipements impliquent une meilleure prise en compte du développement urbain dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Au regard de l'importance des populations pauvres qui habiteront les centres urbains à l'horizon 2010, le développement urbain revêt un caractère prioritaire pour le Niger. Pour améliorer le cadre de vie dans les centres urbains, il s'avère nécessaire de concevoir une politique de mise en place d'infrastructures et d'équipements. La stratégie retenue en matière d'habitat et d'assainissement est l'amélioration des conditions de vie des ménages à travers une modification qualitative des conditions d'habitat des populations et la planification du développement urbain. Les objectifs visent à adapter les villes aux exigences du développement et à réguler leur fonctionnement dans le sens d'une amélioration des conditions de vie des ménages. Ces objectifs sous-tendent des travaux à haute intensité de main d'œuvre et une utilisation optimale des ressources locales permettant de créer des emplois dans les zones urbaines.

Axe4 : La promotion de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la décentralisation

La pérennité des stratégies et actions de lutte contre la pauvreté nécessite une approche participative qui associe tous les acteurs : Etat, secteur privé et société civile avec l'appui des partenaires au développement. La bonne gouvernance dans ses dimensions politique, économique, administrative, locale et de décentralisation permet de créer le cadre institutionnel et développer le partenariat et la synergie autour de la lutte contre la pauvreté.

a) Gouvernance politique

Les orientations nationales en matière de respect des principes de la démocratie pluraliste, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance découlent de la constitution, de la charte des partis politiques et de divers documents d'orientation.

Les objectifs poursuivis sont notamment le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, la consolidation de la paix et de la stabilité politique et institutionnelle, la promotion des droits de l'homme et la primauté du droit et des valeurs républicaines, la consolidation de la paix, la promotion d'une culture de paix, la prévention des conflits, le développement du dialogue social, la formation d'une armée républicaine et le développement d'une culture démocratique et citoyenne.

b) Gouvernance économique

La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté nécessite le recentrage des stratégies et politiques de développement sur les besoins des populations pauvres, le renforcement des capacités de prospective et de gestion, la transparence

dans la gestion économique et financière et le renforcement du contrôle à tous les niveaux (politique, social, juridictionnel et administratif).

Les objectifs poursuivis en la matière sont la réalisation d'études prospectives, l'amélioration de la mobilisation des ressources internes et externes, l'adaptation du PIE aux priorités de la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de l'environnement du secteur privé, la consolidation du cadre incitatif à l'investissement, la poursuite de la privatisation, la lutte contre la corruption et le renforcement du contrôle de la gestion des affaires publiques.

c) Gouvernance administrative

Les récentes évaluations des stratégies et politiques de développement ont montré que les faibles performances économiques sont dues en partie à la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles des principaux acteurs du développement. Aussi, la lutte contre la pauvreté requiert-elle le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines, l'efficacité dans la gestion des programmes et projets, la dépolitisation de l'administration et la prise en compte du genre dans toutes les stratégies et politiques de développement. Les réformes en cours visent à instaurer la transparence, à lutter contre la corruption et à asseoir une administration de développement.

d) Gouvernance locale et décentralisation

Pour être concrète et efficace, la stratégie de lutte contre la pauvreté doit reposer avant tout sur la participation et la responsabilisation des pauvres eux-mêmes. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet de décentralisation dont les objectifs visent à rapprocher l'administration des administrés, à responsabiliser les populations et les communautés de base dans la gestion de leurs propres affaires et à créer un cadre institutionnel propice à la lutte contre la pauvreté et au développement humain durable.

La stratégie du gouvernement consiste à élaborer un schéma adéquat de décentralisation, à organiser une table ronde sur la décentralisation pour y trouver un consensus, à organiser des élections régionales et locales pour implanter les organes des collectivités territoriales, à poursuivre l'élaboration des schémas directeurs régionaux et sous-régionaux d'aménagement du territoire, à promouvoir la coopération décentralisée et le partenariat à la base.

e) Développement de la communication pour le développement

Dans ce domaine transversal que constitue la communication, il s'agit d'une part de favoriser l'accès des populations pauvres à l'information par la promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le développement des radios communautaires de proximité, d'autre part de mettre en œuvre des plans de communication spécifiques en appui aux programmes et projets de développement dans tous les secteurs.

La mise en œuvre de la bonne gouvernance dans toutes ces dimensions permet de créer un climat propice à la stabilité politique et à la réussite de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

2.1.2.2 Principes de la stratégie et objectifs globaux

La stratégie de réduction de la pauvreté au Niger repose sur trois principes essentiels : la prise en compte du genre, la promotion d'une bonne gouvernance et la redéfinition du rôle des différents intervenants.

- La prise en compte du genre : le diagnostic a révélé des déséquilibres profonds entre les hommes et les femmes dans tous les domaines. La stratégie est fondée sur la levée des obstacles et entraves à la promotion des femmes, leur pleine participation au processus de développement et sur l'équilibre entre les genre.
- La démocratie et la bonne gouvernance constituent le cadre institutionnel des activités politiques et un stimulant du développement économique et social. Mais, l'ancrage de celles-ci ne pourrait se faire de façon durable sans une amélioration des conditions de vie de la majorité des populations, en particulier des populations pauvres.
- La mise en œuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté nécessite la mobilisation de tous les acteurs et une redéfinition claire du rôle de chacun : Etat, populations, société civile, secteur privé et partenaires au développement. Le désengagement de l'Etat, l'amélioration de l'environnement institutionnel, la privatisation et l'appui des partenaires au développement constituent des atouts pour faire du secteur privé le moteur de la croissance.

Les objectifs globaux de la stratégie de réduction de la pauvreté définie par les autorités nigériennes cadrent parfaitement avec les objectifs internationaux de développement à l'horizon 2015 arrêtés lors des sommets mondiaux et dans la Déclaration du Millénaire.

Il s'agit de réduire la pauvreté de 50% et d'agir de manière significative sur le seuil d'extrême pauvreté surtout en milieu rural d'ici 2015 et de réaliser les objectifs de développement social définis par les sommets mondiaux (couverture sanitaire, scolarisation, alphabétisation, accès à l'eau potable, approche genre).

A court terme, les objectifs spécifiques sont la réalisation d'un taux de croissance annuel moyen de 4% de 2001 à 2005 et la réduction du pourcentage de personnes pauvres à 59 % en 2005.

2.1.3 Indicateurs

Taux de croissance du PIB ;

PIB/tête et PNB/tête ;

Taux de croissance du PIB par tête ;

Taux d'investissement ;

Taux d'inflation ;

Solde budgétaire en % du PIB ;

Déficit des transactions courantes en % du PIB ;

Ratio de l'encours de la dette extérieure en % du PIB ;

Ratio du service de la dette extérieure en % des recettes d'exportation ;

Taux d'intérêt ;

Taux d'épargne et taux d'investissement ;

Taux de couverture des importations ;

Ratio dépenses publiques sur PIB.

2.1.4 Conclusions et recommandations

La situation économique critique du Niger interpelle à la fois les autorités politiques, le secteur privé et la société civile pour trouver un consensus sur les grandes questions économiques et financières et sur la mise en œuvre des réformes conséquentes pour juguler la crise structurelle et éradiquer la pauvreté. Une telle dynamique conjuguée aux appuis multiformes des partenaires au développement serait à même d'engager un processus de croissance économique forte et soutenue, seule alternative au double défi démographique et de la pauvreté.

Pour lutter efficacement contre la pauvreté et lancer un processus de croissance forte et durable, il s'avère nécessaire de :

- Améliorer la mobilisation des ressources internes par l'élévation des taux de recouvrement et de la pression fiscale ;
- La défaillance et les insuffisances des systèmes bancaire et financier au Niger sont préoccupantes. Il est notamment nécessaire de lancer des réflexions profondes sur la responsabilisation du système bancaire. Par le biais d'une redéfinition complète de la politique de crédit, les établissements bancaires doivent être incités à exercer leur rôle d'intermédiation financière et ainsi pourvoir au financement des activités du secteur moderne. Bien que les bailleurs de fond soutiennent principalement les programmes de micro-crédits à l'attention de la paysannerie pauvre, le financement des autres secteurs revêt une importance également prioritaire.
- Appuyer la politique de promotion du secteur privé ;
- Créer un cadre attractif à l'investissement privé pour attirer les capitaux extérieurs ;
- Accroître les investissements productifs pour améliorer la structure du PIB et renverser la tendance à l'informalisation de l'économie ;
- Réaliser sur une longue période un taux de croissance du PIB par tête en termes réels supérieur au taux d'accroissement démographique ;
- Améliorer les capacités institutionnelles, humaines et techniques de gestion de l'économie ;
- Promouvoir la Prospective en vue de renforcer le système de pilotage et de gestion du développement ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources extérieures ;
- Affecter les ressources générées par l'IPPTE aux secteurs sociaux essentiels conformément à l'Initiative 20/20 et aux recommandations du Forum de Dakar.
- Evaluer les besoins de financement découlant de la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire.

2.2 Sécurité alimentaire et nutrition

Dans les pays du Sahel, le CILSS est parti de la notion d'autosuffisance alimentaire pour compléter le concept de sécurité alimentaire tel que défini dans le Bilan Social. La sécurité alimentaire implique la « possibilité pour tous de disposer en permanence d'une alimentation suffisante dont la production ne met pas en péril les potentialités agricoles futures et dont est absente toute forme de malnutrition et de sous-alimentation pour être en bonne santé et mener une vie active et productive ». Elle est effective quand elle est assurée de manière permanente au triple niveau de la production, de la disponibilité et de la consommation.

2.2.1 Diagnostic

La sécurité alimentaire résulte de la réalisation de trois types de sécurités élémentaires : la sécurité de production et d'approvisionnement, la sécurité de disponibilité et d'accessibilité, et la sécurité sanitaire et nutritionnelle. Elle revêt à la fois des dimensions agronomique, économique et sociale, donc nécessairement politique. Elle est de fait une composante des stratégies et des politiques alimentaires, elles-mêmes parties intégrantes de la politique de développement agricole.

Les stratégies et politiques alimentaires poursuivent quatre objectifs fondamentaux et complémentaires :

- un état nutritionnel satisfaisant de toute la population;
- une croissance efficace du secteur agroalimentaire;
- un degré adéquat de sécurité alimentaire;
- et une amélioration de la distribution des revenus.

La réalisation de ces objectifs repose sur la mise en œuvre de quatre politiques principales soutenues elles-mêmes par des actions d'accompagnement et fortement influencées par la situation macro-économique.

Ces politiques et leurs composantes sont les suivantes :

Tab. 2.2.1 Politiques concourant à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire

LES POLITIQUES	Les composantes
Politique de production	Recherche – vulgarisation, technologies, intrants, crédit, investissements, prix des produits.
Politique de transformation	Transformation traditionnelle, transformation industrielle, agro-industrie, recherche d'économie d'échelle.
Politique de consommation	Rations alimentaires équilibrées, qualité et valeur nutritive des aliments, sécurité nutritionnelle, alimentation des populations défavorisées ou sinistrées
Politique de commercialisation	Stockage, transport, crédit de campagne, organisation des marchés, Système d'Information sur les Marchés (SIM), prix, déficit ou excédent céréalier.
Situation macro-économique	La conjoncture économique, notamment les politiques budgétaire et fiscale influencent directement les revenus disponibles des ménages, les prix des produits, la demande alimentaire et la structure de la consommation. Dans le cadre des politiques alimentaires, il importe de comprendre les variables ayant le plus d'impact sur la production agricole et sur le système agroalimentaire.

A l'évidence, la sécurité alimentaire demeure le pivot de toutes stratégies et politiques de développement.

2.2.1.1 Problématique de la sécurité alimentaire

Au Niger, la problématique de la sécurité alimentaire renvoie directement aux politiques agricoles et aux stratégies et mesures de gestion des déficits et des crises alimentaires, voire des famines par les pouvoirs publics et les populations elles-mêmes. Le pays se trouve confronté à une dégradation continue de son potentiel productif, résultant d'une situation climatique globalement défavorable et d'une pression foncière en rapide augmentation.

Au plan climatique, on distingue trois zones agro-climatiques :

- un climat tropical typique ou de savane avec un total pluviométrique variant entre 500 et 800 mm étalé sur 5 à 6 mois de saison de pluie à partir de mai. La végétation naturelle correspond à une savane arborée ;
- un climat sahélien à sahélo-saharien ou subdésertique avec des pluviométries variant entre 150 et 500 mm réparties entre juin et septembre. La végétation va de la steppe herbeuse à pâturage à celle arbustive ;
- un climat désertique identifiable par la sévérité des conditions climatiques en particulier la rareté des pluies ; une situation qui bloque l'évolution des sols et de la végétation qu'on ne trouve que dans des oasis.

La distinction de ces zones a permis de relever une région sèche au-dessus du 18°N (climat désertique) tandis qu'au sud les isohyètes montrent un gradient de pluviosité élevée (300 à 700 mm caractéristiques d'un climat tropical à une seule saison de pluies).

En raison de la variabilité des conditions climatiques, on relève également une diminution significative de la pluviométrie pour plusieurs stations du Niger à partir de 1969. Aussi a-t-on assisté sur la base des données de 1945 à 1969 et de 1969 à 1990, à un déplacement des isohyètes de 100 à 150 km vers le sud.

La production agricole, surtout céréalière dépend essentiellement de la pluviométrie et des superficies cultivées. Malgré les réformes engagées pour sécuriser la production agricole et accroître sa productivité ou son rendement, l'utilisation des engrais et autres technologies modernes demeure encore dérisoire. Les faibles performances de l'agriculture vivrière continue à imposer l'importation massive de produits alimentaires et le recours à l'aide alimentaire internationale pour couvrir les besoins et assurer la sécurité alimentaire des populations.

Sur seize (16) campagnes agricoles, onze (11) ont été déficitaires. La confrontation des disponibilités céréalières aux besoins alimentaires poussés par le croît démographique (3,3%) dégage un déficit chronique et une insécurité alimentaire quasi permanente.

Ce déficit structurel ne signifie pas que la production agricole n'augmente pas d'année en année.

Au cours de la décennie 1990-2000, la production agricole toutes spéculations confondues a connu une augmentation grâce au développement des cultures irriguées, à l'utilisation de semences de variétés améliorées, des engrais et de nouvelles techniques culturales. Son taux de croissance annuel moyen a été de 1,5 % sur cette période décennale. Cette croissance cache des disparités avec de fluctuations importantes de la production d'une année à une autre (par exemple, entre 1995 et 1996, la production a baissé de 76,9 % tandis qu'elle a augmenté de 64,9 % entre 1997 et 1998).

Cependant, cette amélioration n'a pas entraîné un renversement de la tendance du déséquilibre vivrier et de la dépendance alimentaire.

La production agricole végétale reste donc structurellement inférieure à la demande nationale. L'équilibre est recherché par le biais des importations et de l'aide alimentaire, y compris les aides d'urgence des différents donateurs, bilatéraux et multilatéraux.

La rigidité et les faiblesses de la production agricole végétale résultent de difficultés d'origines variées :

§ Des contraintes physiques:

- un régime pluviométrique particulièrement instable;
- une faible maîtrise des ressources en eau;
- un climat sahélien aux précipitations faibles et très erratiques;
- des ressources naturelles en état de forte dégradation;
- un équipement rural rudimentaire, sinon inexistant.

§ Des contraintes socio-économiques:

- le faible revenu des producteurs empêchant leur équipement;
- un taux de croissance démographique supérieur à celui de la production agricole;
- l'extrême pauvreté de la population (63% en dessous du seuil de pauvreté et 34% extrêmement pauvre) limitant son accès au crédit ;
- un taux élevé d'analphabétisme limitant le transfert de technologies nouvelles;
- un coût élevé des facteurs de production essentiellement importés.

§ Des contraintes d'ordre institutionnel:

- l'instabilité et la multiplicité des institutions chargées de promouvoir l'agriculture et l'élevage ;
- l'excessive centralisation de l'administration limitant les performances dans les actions de développement;
- la faiblesse des organisations rurales;
- l'absence de statut spécifique des personnels de la recherche agronomique;
- le désengagement précipité de l'Etat du secteur sans une préparation du privé pour prendre la relève;
- l'inexistence de cadre juridico-économique et financier propice à la promotion du privé dans le secteur.

§ Des problèmes de systèmes de production agricole mal connus :

- L'absence de crédit agricole ;

- Le système pastoral nord où les stratégies de mobilité des hommes et des animaux ne semblent plus appropriées face à son invasion par des cultures ;
- le système agropastoral oasien enclavé et menacé d'ensablement ;
- le système de la zone de transition confronté à une crise alimentaire chronique aggravée par le défrichement de terres nouvelles à faible potentiel agricole accélérant la dégradation des écosystèmes;
- les plaines de l'Est agropastoral semi-intensif pénalisé par les coûts des engrais suite à la dévaluation du FCFA et où l'élevage est sous-exploité en tant qu'activité marchande;
- le système dunaire de monoculture de mil menacé par la disparition rapide de la jachère suite à la croissance démographique et affaiblie par les importants mouvements d'émigration saisonnière de compensation des déficits céréaliers;
- le système des plateaux de l'Ouest où la croissance démographique exacerbe la question foncière ;
- le système ADM- Tarka irrigué et confronté aux problèmes d'épandage et de niveau de la nappe et de conservation des produits cultivés périssables;
- le système des aménagements hydro-agricoles handicapé par les contraintes de coûts de fonctionnement et de gestion inefficace.

Concernant l'élevage, le premier problème réside dans la méconnaissance statistique des effectifs du cheptel ainsi que sa répartition par espèces. Ce secteur occupe le second rang dans les exportations après l'uranium. Aujourd'hui, avec la chute du cours du métal nucléaire, les produits animaux offrent les meilleures sources de devises pour le pays, malgré les multiples contraintes notamment : la baisse de la productivité des pâturages, l'invasion des couloirs de passage des animaux par les cultures, la persistance des maladies contagieuses et le bas niveau technologique du secteur.

L'élevage présente pourtant des atouts majeurs :

- un effectif important d'environ 3.000.000 d'UBT ;
- une importante superficie pâturable de plus 60.000.000 d'ha ;
- des résidus de cultures, fanes de niébé et d'arachide améliorables par traitement à l'urée notamment;
- de nombreuses possibilités d'abreuvement avec les multiples ressources en eau de surface et souterraines;
- des potentialités de cultures fourragères irriguées dans l'Irhazer;
- une demande intérieure croissante avec la croissance démographique;
- des perspectives avec l'intégration régionale, à condition d'être compétitif.

L'intégration agriculture - élevage doit être améliorée pour une meilleure valorisation de la production et des ressources naturelles.

Du fait de leurs multiples contraintes, de leurs atouts non exploités, des insuffisances institutionnelles, de l'extrême pauvreté des producteurs et des déficiences technologiques et financières, l'agriculture et l'élevage n'arrivent pas à satisfaire la demande alimentaire.

Dans ce contexte de dégradation des ressources de base, d'instabilité de la production agricole et de forte croissance démographique, la sécurité alimentaire est

devenue une véritable préoccupation nationale et une priorité tant pour les populations que pour l'Etat et ses partenaires au développement.

La définition d'une politique nationale de sécurité alimentaire remonte à la moitié des années 1970. Tirant les leçons des famines des années 1968 et 1973, le Programme triennal 1976-1978 et le Plan quinquennal 1979-1983 ont érigé la recherche de l'autosuffisance alimentaire au rang des priorités de la politique de développement.

Le bilan des stratégies mises en œuvre de 1960 à 1990 fait ressortir que:

- Malgré les efforts consentis au développement des productions céréalières pluviales, les résultats ne sont pas satisfaisants; la croissance de la production est obtenue par extension des superficies ; les difficultés d'accès au crédit, l'inadéquation des technologies diffusées, les niveaux et l'instabilité des prix ont pénalisé les investissements fonciers et n'ont pas permis la mise en place des systèmes de culture intensifs qui auraient été nécessaires pour maintenir ou accroître le potentiel productif des terres dunaires;
- Les productions maraîchères et de tubercules se sont développées sans une amélioration des circuits de commercialisation;
- La méconnaissance des systèmes de production et des rapports sociaux a limité la portée des améliorations techniques proposées pour les systèmes d'élevage traditionnel;
- Les politiques d'ajustement : les réformes entreprises à partir de 1984 ont libéralisé le commerce et les prix des produits agro-pastoraux. ;
- Au niveau céréalier, d'une situation structurellement excédentaire avant 1970, le Niger a évolué vers une situation structurellement déficitaire avec une population croissant à 3,3% tandis que le taux de croissance moyen de la production céréalière n'est que de 1,5%. La croissance démographique étant difficile à maîtriser dans les 10 à 15 prochaines années, l'autosuffisance alimentaire est donc compromise à moyen terme;
- L'approvisionnement est assuré à travers l'accroissement de l'offre céréalière nationale, les importations et l'aide alimentaire internationale.

Le déficit céréalier ou alimentaire étant devenu une donnée permanente, presque toutes les stratégies et politiques de développement contiennent une composante « sécurité alimentaire ». C'est cette logique qui a guidé la conception et l'élaboration des Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger.

2.2.1.2 Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger

Selon les « Principes Directeurs » adoptés par l'Ordonnance N° 92-030 du 8 juillet 1992, les éléments générateurs de risques d'insécurité alimentaire sont :

- Une production agricole caractérisée par de fortes variations et une tendance divergente entre les disponibilités et les besoins ;
- Les facteurs naturels : les éléments de dégradation du capital des ressources naturelles, les effets dévastateurs des ennemis des cultures et l'absence de zone peu soumise aux aléas climatiques servant de grenier alimentaire;
- Les facteurs humains : croissance démographique conjuguée à la dégradation de l'environnement et des systèmes de production;

- Les facteurs économiques : insuffisance des appuis aux producteurs et des investissements directement productifs, faible capacité d'absorption des crédits ;
- Des mesures institutionnelles : libéralisation des prix des céréales et de leur commercialisation.

Ces « Principes » ont défini une politique nationale en matière de développement rural structurée autour de quatre axes stratégiques : la gestion des ressources naturelles; l'organisation du monde rural et la participation des populations; la sécurité alimentaire par la mise en place d'un système de stocks de sécurité et d'un système d'information et d'aide à la décision ; l'intensification et la diversification des productions.

Désormais, la sécurité alimentaire est devenue une véritable politique nationale qui intègre : les acteurs de toutes les filières, la constitution d'un stock de sécurité alimentaire, la création d'une structure d'aide à la décision, une utilisation prioritaire des structures et les projets existants, un recours minimum à l'aide alimentaire et une injection de revenus et de crédit dans le milieu rural. Elle vise à long terme un niveau raisonnable d'autosuffisance alimentaire et une bonne gestion du capital de ressources naturelles.

Soumises aux aléas d'un climat sahélien aux pluviométries erratiques , à une dégradation accélérée des ressources naturelles et de la situation financière de l'Etat, les populations nigériennes se trouvent dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes. Les stratégies et politiques de développement et d'ajustement n'ont pas renversé cette tendance.

2.2.1.3 La stratégie de croissance agricole durable

Le secteur agricole n'ayant pu jouer jusqu'à présent le rôle moteur de la croissance, cette stratégie préconise en matière de sécurité alimentaire de :

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie opérationnelle et un plan d'action;
- mettre en œuvre le programme cadre national de lutte contre la pauvreté;
- poursuivre le développement des banques céréalières;
- réhabiliter les routes et créer de nouvelles pistes rurales;
- améliorer les capacités de stockage et de conservation au plan national;
- intégrer les stratégies paysannes dans les approches gouvernementales de prévention des crises alimentaires.

2.2.1.4 La Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire

Adoptée par décret 2000-281/PRN/PM du 04 août 2000, la Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire (SOSA) est le premier document de stratégie nationale traitant spécifiquement de la sécurité alimentaire.

Elle repose sur quatre principes :

1. une plus grande adhésion et une participation des acteurs à la base dans la conception et la mise en œuvre, conformément à la politique de décentralisation et de responsabilisation des acteurs;
2. la sécurité alimentaire, une mission de l'Etat, parce que service public car concernant quasiment toute la population;
3. un dispositif institutionnel favorisant les liaisons entre les structures dans la simplicité et l'efficacité;

4. les interventions de différents acteurs coordonnées et harmonisées;

La SOSA vise deux objectifs principaux:

Une sécurité alimentaire améliorée et durable consistant en :

- une alimentation des populations sous- alimentées améliorée;
- un capital productif préservé;
- des ressources en eau mobilisées pour toutes les activités;
- une production animale intensifiée et diversifiée;
- une production agricole intensifiée et diversifiée.

Une prévention et une atténuation des crises alimentaires grâce à :

- des informations fiables, bien analysées et transmises à temps aux utilisateurs ou décideurs ;
- des concertations régulières pérennisées entre les acteurs ;
- une reconstitution progressive du SNS (Stock National de Sécurité) et un début de mise en place du FSA (Fonds de Sécurité Alimentaire) grâce à une participation des donateurs et de l'Etat.

Les actions dans le domaine de la sécurité alimentaire reposent sur des dispositifs de prévention des crises alimentaires :

- le Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes (SAP/GC), outil d'aide à la prise de décision ;
- le Système d'information sur les marchés céréaliers (SIM/OPVN) ;
- le Système d'information sur les marchés de bétail (SIM/Bétail) ;
- le Stock National de Sécurité (SNS) ;
- l'Office National des Produits Vivriers du Niger (OPVN);
- le Programme « Prévention et Atténuation des Catastrophes » (PAC);
- le Plan d'Intervention d'Urgence (PIU);
- le Dispositif de Secours d'Urgence (DSU) ;
- la Cellule de Crise Alimentaire (CCA).

2.2.1.5 Le Plan National d'Action pour la Nutrition

Conçu dans l'optique d'une approche multidimensionnelle, le Plan National d'Action pour la Nutrition vise à apporter des réponses concrètes aux questions alimentaires et nutritionnelles auxquelles sont confrontées les populations.

La situation alimentaire et nutritionnelle nationale est précaire. De 1960 à 1994, la disponibilité et les besoins céréaliers ont connu des périodes moyennement ou faiblement excédentaires :

1960-1967 : 160.626t (293.000t en 1963 et 22.800t en 1966) ;

1977- 1982 : 72.416t (166. 400t en 1981 et 15.700t en 1982) ;

des périodes gravement déficitaires ;

1968-1976: - 157.387t (-414.100t en 1975 et - 41.600t en 1970) ;

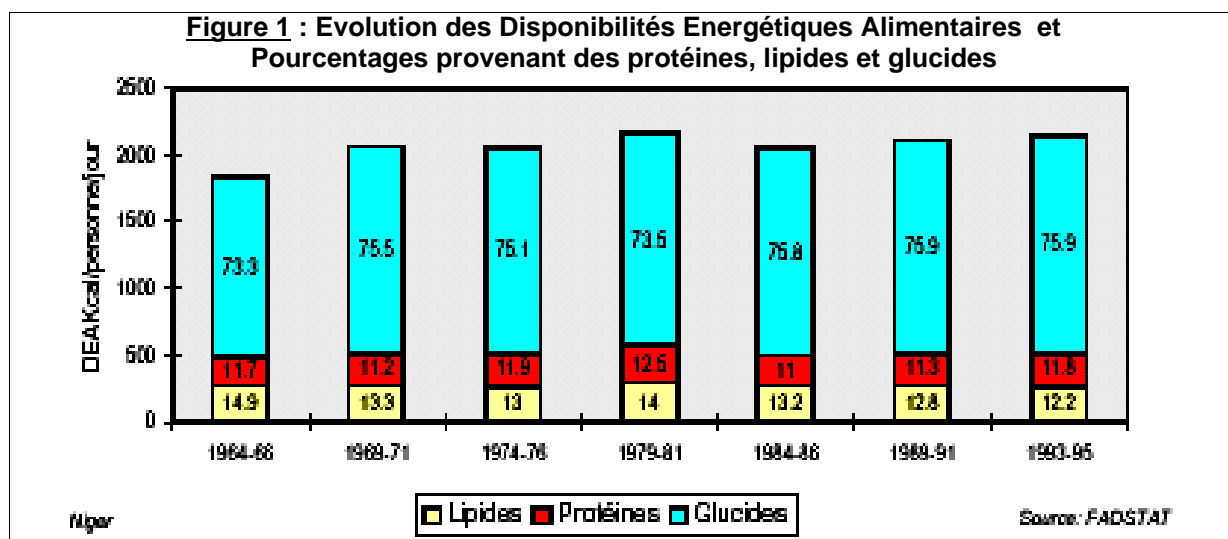
1983-1993: - 650.730t (- 666.200t en 1991 et - 17.900t en 1993).

Ces situations sont quasiment cycliques même si une année excédentaire peut rompre un cycle déficitaire et inversement. La situation alimentaire nationale est fondamentalement précaire. Ainsi, au cours des 31 années de 1960 à 1991, les déficits cumulés ont atteint 3.813.800t contre 2. 264. 900t pour les excédents.

La situation carnée n'est guère meilleure puisque de 1983 à 1993, la disponibilité en viande a connu une baisse de 43%. Durant la même période, la disponibilité en lait par individu a connu une baisse de 50% passant de 66 litres à 33. La production halieutique, qui a atteint 17000t en 1972 est tombée à 1840t en 1985. La situation alimentaire des nigériens ne s'améliore pas, elle se dégrade plutôt.

Ces 25 dernières années, les disponibilités alimentaires tant en énergie qu'en protéines ont progressé pour atteindre 2325 hca / personne / jour et 65,3g en 1987 tandis que les proportions d'énergies protidiques et lipidiques sont restées stables à 11,5 et 12,4% respectivement en 1987. Mais le pourcentage des protéines d'origine animale est très faible, seulement 12, 7% des protéines totales.

Des enquêtes de consommation font apparaître que les céréales sont la base de l'alimentation des Nigériens avec un niveau moyen de consommation plus élevé en milieu rural où elle atteint 739g/jour/personne contre 638g en milieu urbain. Cette consommation urbaine est cependant plus faible à Niamey (497g) et à Agadez (483g) que les autres villes où elle atteint 710-881g. Le mil représente 82% des quantités de céréales consommées en milieu rural contre 59% en milieu urbain. Les citadins consomment par jour plus de tubercules (27g), de fruits et légumes (70g) que les ruraux (13g et 23g). Le contraste est plus flagrant pour les huiles et les corps gras, 176g contre 4g. La ration moyenne des Nigériens en ville apporte 2430kcal et 55g de protéines contre respectivement 3047kcal et 65g en campagne. D'une manière générale, le régime alimentaire est hyper-glucidique.



Le régime alimentaire nigérien, à base de céréales est satisfaisant quant à l'apport en énergie, protéine et fer, au regard du niveau de qualité de ces nutriments et de l'insuffisance d'autres apports. Il n'expose pas moins à des risques de malnutrition. C'est ainsi que quatre insuffisances de disponibilité alimentaire et accessibilité aux aliments, de revenus, d'aliments protéiques lipidiques de vitamines de moyens d'exploitation agricole, d'éducation et sanitaire exposent les 7 groupes suivants à l'insécurité alimentaire:

- les petits agriculteurs sans superficies suffisantes à cultiver, exploitant de mauvaises terres et presque exclusivement auto consommateurs et sans stock de durée appréciable;
- les petits éleveurs d'à peine 3 UBT transhumant;
- les bergers ayant perdu leurs troupeaux et devenus gardiens de petits troupeaux;
- les agropasteurs et pasteurs en voie de sédentarisation, sans bétail à vendre ni suffisamment de terre;
- les femmes-chefs d'exploitation que le cumul de tâches empêchent de consacrer suffisamment de temps à la préparation des terres;
- les familles paysannes nombreuses et aux enfants en bas âge écrasées par le travail;
- les femmes enceintes, allaitantes et les enfants mal nourris.

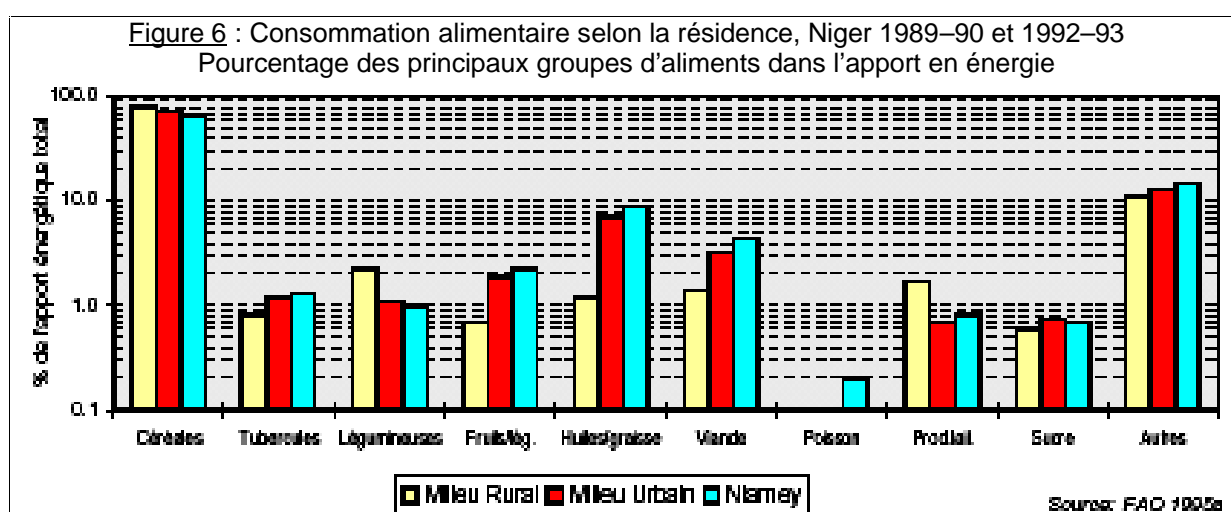
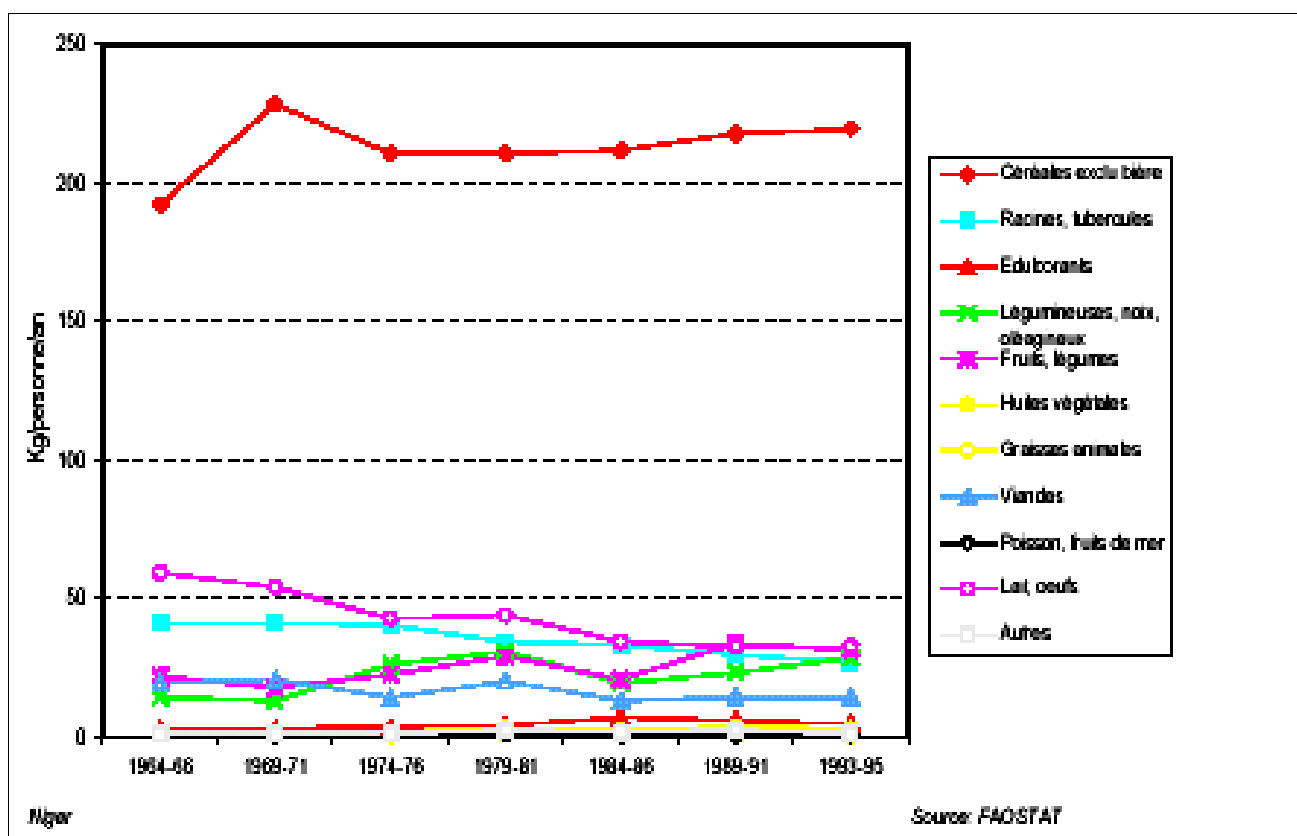


Figure 2 : Disponibilité des principaux groupes d'aliments (en kg :personne/an)
 Evolution de 1964-66 à 1993-95



A cette situation déjà préoccupante, s'ajoutent la malnutrition protéino-énergétique (MPE), l'avitaminose A, l'anémie nutritionnelle et les troubles dus à la carence en iode (TDCI) qui affectent les enfants et les adultes. Les différentes études menées à ce sujet soulignent que la population nigérienne ne bénéficie pas d'un état nutritionnel satisfaisant. Les femmes sont les principales victimes de ces déficiences chroniques en énergie et les plus nombreuses à présenter une tendance à la charge pondérale.

Tableau 4a : Données anthropométriques sur les enfants

Source / Année de l'enquête	Lieu	Echantillon			Pourcentage de malnutrition						
		Nombre	Sexe	Age	Insuffisance pondérale % poids/âge		Retard de croissance % taille/âge		Emaciation % poids/taille		Surp % poids
					< -3ET	< -2ET	< -3ET	< -2ET	< -3ET	< -2ET	
EDS, 1992	National	4,052	M/F	0-5	15,0	42,6	18,7	39,5	2,6	15,0	1,7
	Age :	634	M/F	0-0,49	1,4	6,7	1,2	7,4	1,5	5,3	2,3
		549	M/F	0,50 - 0,99	11,3	37,9	7,9	22,2	3,3	19,4	1,4
		832	M/F	1	24,8	64,9	21,3	49,4	7,0	32,9	1,0
		784	M/F	2	24,5	55,9	27,8	52,7	1,1	12,9	0,2
		662	M/F	3	13,5	43,4	29,1	53,4	0,8	8,3	1,3
		591	M/F	4	8,4	35,6	20,4	42,9	1,1	6,6	0,3
	Région :										
	Agadez	111	M/F	0-5	8,4	40,9	12,4	35,2	3,6	16,1	1,1
	Diffa	89	M/F	0-5	19,2	43,3	26,6	37,8	5,3	20,9	3,2
	Dosso	647	M/F	0-5	10,9	38,2	13,6	35,4	1,0	11,6	0,3
	Maradi	706	M/F	0-5	23,1	52,2	25,5	49,0	3,7	17,0	0,3
	Niamey	259	M/F	0-5	5,0	24,1	4,9	20,0	1,5	11,4	1,6
	Tahoua	807	M/F	0-5	13,7	42,7	21,9	41,9	2,6	12,8	1,3
	Tillabéri	721	M/F	0-5	13,7	41,6	12,2	33,4	2,4	18,3	0,6
	Zinder	711	M/F	0-5	17,7	44,9	24,9	45,3	3,3	15,7	1,3

Résidence :										
Urbain	745	M/F	0-5	6,5	30,7	9,1	26,9	1,9	11,8	1,1
Rural	3,298	M/F	0-5	17,0	45,4	20,9	42,4	2,8	15,8	1,1

Sources: FAO, 1998 "Aperçus Nutritionnels par Pays-Niger"

Tableau 4b : Données anthropométriques sur les adultes

Source/ année de l'enquête	Lieu	Echantillon			Pourcentage de malnutrition								
		Nombre	Sexe	Age (ans)	Indice de masse corporelle (kg/m ²)			Déficience Energétique chronique % d'IMC			Surpoids % d'IMC	Obésité % d'IMC	
				Moyenne	ET	Médiane	<=16,0	16,1 - 17,0	< 18,5	26,0-28,9	>29,0		
EDS, 1992	National	3,434	F	15-49	20,8	3,1	-	2,1	-	18,8	3,8	1,9	
	Résidence :												
	Urbain	549	F	15-49	22,8	-	-	-	-	12,3	-	-	
	Rural	2,712	F	15-49	20,4	-	-	-	-	20,6	-	-	
	Région												
	Dosso	508	F	15-49	20,7	-	-	-	-	14,8	-	-	
	Maradi	622	F	15-49	20,6	-	-	-	-	18,9	-	-	
	Tahoua/Agadez	744	F	15-49	20,7	-	-	-	-	19,4	-	-	
	Tillabéri	630	F	15-49	20,9	-	-	-	-	19,0	-	-	
	Zinder/Diffa	664	F	15-49	20,0	-	-	-	-	27,0	-	-	
Niamey	193	F	15-49	24,1	-	-	-	-	6,0	-	-		
				Moyenne	ET	Médiane	<=16,0	>16,1 - 17,0	>17,0-18,5	>25,0 - 30,0	>30,0		
FAO, 1995 a	National	-	M/F	18-60	-	-	-	3,9	6,1	16,8	3,3	0,3	
EBC 1992-93	Département												
	Agadez	-	M/F	18-60	-	-	-	8,4	9,7	24,0	6,7	1,3	
	Diffa	-	M/F	18-60	-	-	-	5,1	8,5	21,4	2,0	0,4	
	Dosso	-	M/F	18-60	-	-	-	3,8	6,5	16,5	3,0	0,1	
	Maradi	-	M/F	18-60	-	-	-	2,4	5,7	15,5	1,9	0,1	
	Tahoua	-	M/F	18-60	-	-	-	3,5	3,2	13,1	4,7	0,2	
	Tillabéri	-	M/F	18-60	-	-	-	2,9	6,0	17,3	5,6	0,8	
	Zinder	-	M/F	18-60	-	-	-	6,1	8,2	20,0	1,5	0,1	
	Département												
								% d'IMC <=18,5			% d'IMC >25,0		
	Agadez	-	M/F	18-60	-	-	-	42,1	49,8	32,1	8,0	7,8	8,2
	Diffa	-	M/F	18-60	-	-	-	35,0	29,1	44,9	2,4	2,2	2,7
	Dosso	-	M/F	18-60	-	-	-	26,8	26,4	27,1	3,1	1,1	5,4
	Mardi	-	M/F	18-60	-	-	-	23,6	22,8	24,9	2,0	2,4	1,5
	Tahoua	-	M/F	18-60	-	-	-	19,8	17,5	23,0	4,9	4,5	5,5
	Tillabéri	-	M/F	18-60	-	-	-	26,2	27,3	24,5	6,4	3,7	10,2
	Zinder	-	M/F	18-60	-	-	-	34,3	30,1	40,6	1,6	0,8	2,7
	Total	-	M/F	18-60	-	-	-	26,8	25,4	28,7	3,6	2,6	5,0

Notes : - données non disponibles

Sources: FAO, 1998 "Aperçus Nutritionnels par Pays-Niger"

La MPE, tant sous forme de sous-nutrition chronique que de sous-nutrition aiguë affecte respectivement 32,3% et 15,8% d'enfants de moins de 5 ans. Dans les deux cas, les sous-alimentés sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain. Les adultes de 18 à 60 ans souffrent de déficience chronique énergétique ou de maigreur.

L'avitaminose A, qui provoque la cécité nocturne, affecte 2,6% d'enfants de 24 à 59 mois. Quant au goitre, en 1994 35,8% d'élèves de 10 à 15 ans en souffraient et il était visible chez 5,7%. En 1999, le taux passe à 20,9% pour les élèves de 10 à 15 ans. Au niveau régional, l'endémie est légère dans la communauté urbaine de Niamey et dans les départements de Tillabéri, de Diffa et de Zinder et modéré dans ceux de Dosso, de Maradi et de Tahoua.

Enfin, pour une tranche d'âge de 10 à 12 ans, le taux de prévalence des troubles dus à la carence en iode est plus élevé chez les garçons (34,4%) que chez les filles. Une prévalence d'anémie de 6,04% pour un taux de mortalité de 7,2% parmi les enfants en bas âge est enregistré à l'Hôpital de Niamey.

Tableau 5: Enquêtes sur les carences en micronutriments

Source/ Année de l'enquête	Carence	Lieu	Echantillon			Pourcentage
			Nombre	Sexe	Age (ans)	
FAO 1995a 1994	Goitre visible	National	-	M/F	10-15	5,8
		Département				
		Dosso	-	M/F	10-15	10,1
		Tahoua	-	M/F	10-15	9,1
		Maradi	-	M/F	10-15	7,7
		Tillabéri	-	M/F	10-15	4,2
		Zinder	-	M/F	10-15	2,5
		Niamey	-	M/F	10-15	1,0
		Diffa	-	-	-	-
Agadez	-	-	-	-		
FAO 1995a EDS 1992	Avitaminose A Cécité crépusculaire	National	-	M/F	24-25 mois	2,6
		Département				
		Dosso	-	M/F	24-25 mois	6,6
		Tillabéri	-	M/F	24-25 mois	2,4
		Maradi	-	M/F	24-25 mois	2,3
		Zinder	-	M/F	24-25 mois	2,1
		Diffa	-	M/F	24-25 mois	2,1
		Tahoua	-	M/F	24-25 mois	0,7
		Agadez	-	M/F	24-25 mois	0,7
	Anémie	-	-	-	-	

Notes: - données non disponibles

Sources: FAO, 1998 "Aperçus Nutritionnels par Pays-Niger"

2.2.1.6 Le dispositif de surveillance de la situation alimentaire

Un dispositif de surveillance de la situation alimentaire et nutritionnelle s'est avérée indispensable. A cet effet, les structures suivantes ont été mises en place:

- le Comité Interministériel de Nutrition (CIN) ;
- le Système de Surveillance de la Croissance (SSC) ;
- le Programme Conjoint d'Appui à la Nutrition (PCAN) ;
- le Système National d'Informations Sanitaires (SNIS) ;
- Le Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes (SAP/GC) ;
- La Cellule Crise Alimentaire (CCA).

2.2.2 Analyse de situation

Après le diagnostic de la sécurité alimentaire et de la nutrition, il s'agit d'examiner les stratégies et les politiques mises en œuvre pour gérer les crises et résoudre les causes structurelles des déficits alimentaires.

Malgré la mise en œuvre de toutes ces stratégies, l'équation démographie-alimentation demeure une réalité incontournable. Partant du taux d'accroissement annuel de la population de 3,3%, les besoins alimentaires passeront de 2,6 millions

de tonnes en 1998 à 3,1 millions de tonnes en l'an 2008. A ce rythme, la capacité d'accueil du milieu par rapport à l'agriculture et à l'élevage se trouvera largement dépassée. Les conditions climatiques aidant, cette situation contribuera à détériorer davantage la sécurité alimentaire. De même, la croissance démographique se poursuivant avec l'hypothèse d'une fécondité constante, on estime que toutes les terres arables seraient cultivées à l'an 2012.

Si l'élaboration de la SOSA représente une avancée dans l'approche nationale de la sécurité alimentaire, il n'en demeure pas moins que toute stratégie de sécurité alimentaire n'est qu'une des composantes des stratégies et politiques alimentaires et de développement.

L'espoir d'un développement agricole existe à condition d'exploiter judicieusement et efficacement les potentialités ci-dessous:

- 15 millions d'ha cultivables et 270.000 ha irrigables dont respectivement 30% et 20% seulement sont exploités;
- de résultats importants de la recherche agronomique nationale et régionale à vulgariser;
- des phosphates naturels exploitables pour la fertilisation dont la recherche agronomique a montré les potentialités;
- un cheptel important de bovins, d'asins, d'équins et même de camelins pour une traction animale dans toutes les régions du pays;
- une population jeune à motiver et à former pour la modernisation du secteur moyennant des dispositions légales et financières appropriées;
- un important et varié potentiel hydrique de plus de 31 milliards de mètres cubes d'eau fournis par des réseaux hydrographiques d'eau de surface, des mares permanentes et des semi-permanentes. Plus de 2000 milliards de m³ d'eau souterraine renouvelable au taux annuel de 2, 5 milliards de m³;
- des filières porteuses de niébé, d'oignon, de poivron, de coton, de souchet, etc. dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- les technologies et une vaste expérience de récupération et de mise en valeur de terres dégradées et de lutte contre la désertification de lutte ;
- des institutions supérieures nationales et régionales riches d'expérience de formation et de terrain, qui dotées de moyens adéquats contribueront efficacement à la formation.

2.2.2.1 Sécurité alimentaire des ménages

Pour illustrer l'état de la sécurité alimentaire au niveau des ménages, le cas de la région de Zinder est présenté ci dessous.

L'analyse des stocks de céréales par tête d'habitant et des niveaux d'autosuffisance céréalière dans le département de Zinder fait ressortir les observations suivantes :

Tab. 2.2.2 : Stock de céréales/hab. et autosuffisance

Statut socio économique	Stock de céréale/cap	% des ménages avec stocks déclarés suffisants pour				
		1an	8-12mois	6- 8mois	4 - 6 mois	< 4 mois
A	265	34,3	17, 9	14, 9	23, 9	9
B	228	24,3	10, 3	20, 6	29	15, 9
C	191	14,1	12, 6	20, 4	29, 8	23
Echantillon	215	20,8	12,9	19, 5	28,5	18,4

Sources CARE- International et BARA/ Université d'Arizona (24)
Ménages A (moyennement vulnérables), B (vulnérables), C (très vulnérables)

Dans ce tableau, il apparaît une différence de possibilité de stock / ht selon le degré de vulnérabilité. De 37kg /an entre A et B, la différence double entre A et C. Les ménages autosuffisants pendant une période d'un an sont deux fois plus nombreux dans la catégorie A que dans celle de C. Et la durée des stocks de céréales varie entre les catégories de ménages. Plus de 33% des ménages de type A sont autosuffisants en céréales tandis que ce pourcentage est de respectivement de 13 et 24 % pour les ménages C et B. Malgré les disparités et leur importance, elles n'occulent pas que seuls 21% des ménages, toutes catégories confondues, sont à même d'assurer leurs autosuffisance et près de 20% justifient d'une production couvrant à peine les besoins de 4 à 6 mois.

Les conditions de la sécurité alimentaire des ménages sont loin d'être réunies dans cette région, comme partout dans le pays. Pour renverser cette tendance, il est suggérer d'introduire de nouvelles technologies comme la culture attelée pour augmenter les rendements et d'améliorer les pratiques d'élevage pour améliorer les conditions de vie des populations.

2.2.2.2 Sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté

Dans les "Stratégies de Lutte Contre la Pauvreté", la sécurité alimentaire est l'une des composantes de l'amélioration des emplois et des revenus en milieu rural, les autres étant l'Agriculture, l'Elevage et la Pêche.

A court et moyen termes, on cherche à assurer une disponibilité et une stabilité alimentaires ainsi qu'une accessibilité réelle aux produits alimentaires essentiels. Un niveau raisonnable d'autosuffisance alimentaire, dans le respect d'une bonne gestion du capital des ressources naturelles est un objectif de long terme. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement et ses partenaires entendent promouvoir :

- une augmentation, une intensification et une diversification adéquate de la production agropastorale;
- une politique de transformation / conservation / stockage pour réduire les pertes alimentaires post-récolte;
- une bonne gestion des importations commerciales d'aliments et une utilisation raisonnable de l'appel à l'aide alimentaire;
- la limitation des demandes d'aide alimentaire aux situations d'urgence;
- l'intégration de l'aide alimentaire dans les stratégies de développement agricole, rural, commercial et les services de surveillance et de réhabilitation nutritionnelle y compris à base communautaire.

La réduction de la pauvreté rurale passe par des actions intégrées et créatrices d'emplois dans différentes filières de l'économie rurale. Un accent particulier est mis sur les problèmes de la sécurité alimentaire, d'où la formulation d'un Programme Complet de Sécurité Alimentaire (PCSA) avec deux objectifs, *la sécurité alimentaire nationale* qui sera véritablement le PCSA et *la sécurité alimentaire des ménages pris en charge par* le Plan Spécifique Opérationnel de Sécurité Alimentaire (PSOSA) au niveau des ménages, pour éviter les doubles emplois et clarifier les modalités d'intervention.

2.2.2.3 La sécurité alimentaire et l'intégration sous-régionale

Le Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire (PSRSA/FAO) des Pays membres de l'UEMOA repose sur la nécessité d'assurer une alimentation convenable à tous les citoyens de l'Union, traduisant ainsi la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement exprimée au Sommet mondial de l'alimentation d'entreprendre de toutes de toute urgence des actions en vue d'accroître la production et de faciliter l'accès à la nourriture. Cette approche régionale se justifie par la complémentarité des productions nationales et par la volonté de renforcer l'intégration. Le programme dont l'objectif global est d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus des communautés rurales, vise à :

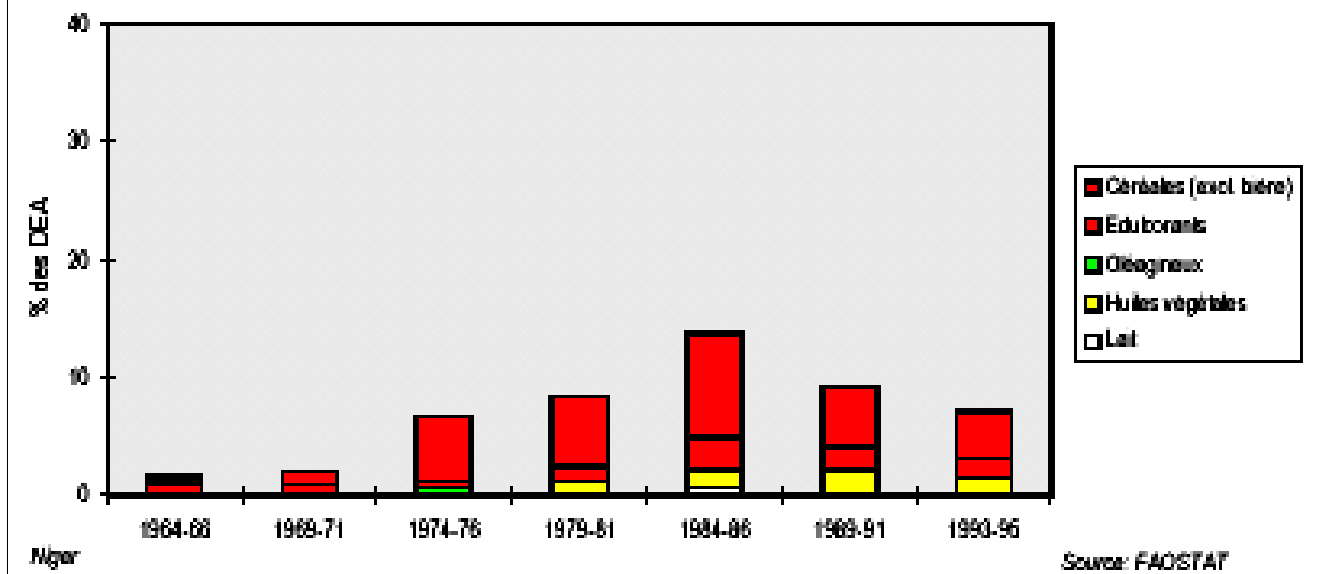
- améliorer la perception des problèmes d'échanges commerciaux, notamment du riz, de la viande et des produits de la pêche;
- constituer un cadre pour dynamiser les productions de base et mieux en exploiter la compétitivité vis à vis des importations;
- garantir une meilleure protection des ressources naturelles au niveau régional.
- fournir un cadre de coordination et d'harmonisation des programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et promouvoir la capitalisation des expériences;
- adopter et mettre en œuvre par étape une Politique Agricole Commune (PAC);
- assurer une participation compétitive du secteur agricole aux échanges commerciaux mondiaux dans le cadre de l'OMC.

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle a des conséquences néfastes sur le bien-être physique et l'équilibre social des populations, les communautés comme les individus. Les situations de famines et de sous-alimentation sont sources d'épidémies et de misère qui exacerbent les déficits sociaux, d'où la nécessité de disposer d'indicateurs pertinents permettant leur suivi et évaluation.

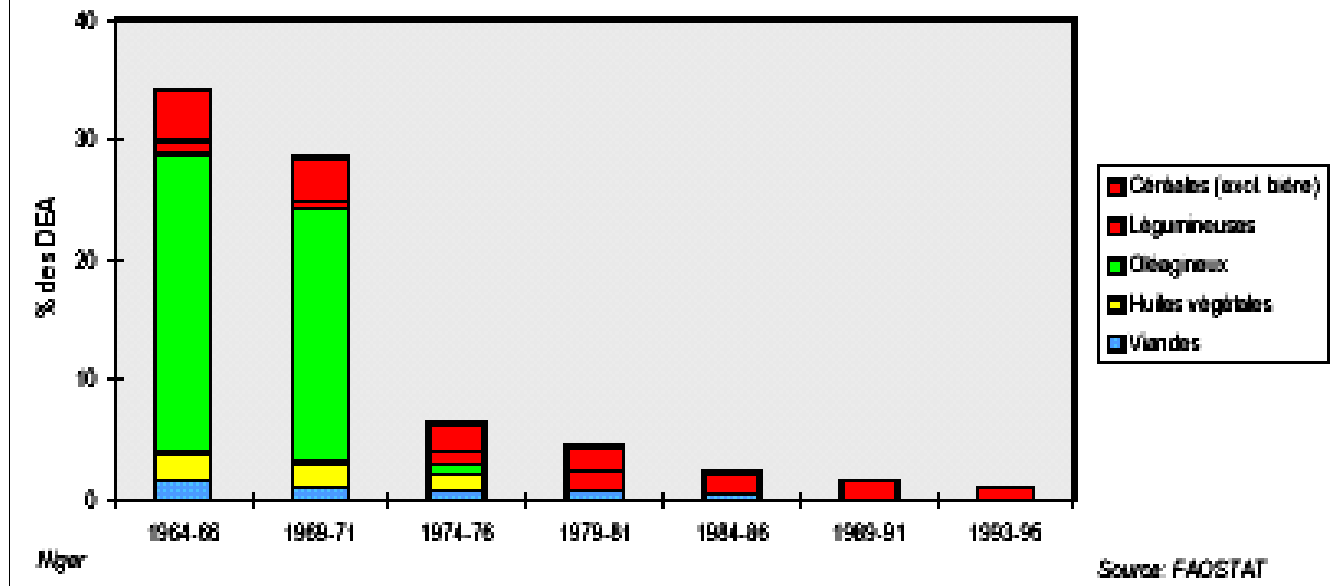
2.2.3 Indicateurs

Volume de la production agricole ;
Importations alimentaires ;
Disponibilités alimentaires ;
Besoins alimentaires ;
Bilan céréalier ;
Volume de l'aide alimentaire ;
Sécurité nutritionnelle ;
Indice des prix aux producteurs ;
Indice des prix des produits agricoles commercialisés.

**Figure 4 : Pourcentage des importations dans les Disponibilités Energétiques Alimentaires
Evolution de 1964-66 à 1993-95**



**Figure 5 : Exportations exprimées en pourcentage des Disponibilités Energétiques Alimentaires
Evolution de 1964-66 à 1993-95**



2.2.4 Conclusions et recommandations

Le bilan céréalier du Niger est structurellement déficitaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle est devenue une préoccupation nationale. Cette situation résulte essentiellement de la faiblesse et de l'instabilité de la production agricole encore soumise aux contraintes naturelles et technologiques (climat, sols arides, outils rudimentaires, etc.).

La stratégie de réduction de la pauvreté doit donc intégrer la sécurité alimentaire comme moyen primaire et prioritaire de lutte contre la pauvreté à travers une stratégie globale de croissance agricole durable et de développement rural.

Pour accroître la production agricole vivrière à un niveau et à un rythme supérieurs à ceux de la population et assurer la sécurité alimentaire, il conviendrait de :

- Libérer la production agricole des facteurs naturels (variations pluviométriques, fertilité des sols, équipements) et introduire de nouvelles techniques culturales ;
- Promouvoir l'utilisation des équipements et intrants modernes en vue d'accroître la productivité ;
- Mettre en place un système de crédit agricole ;
- Placer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au centre des stratégies et politiques de développement ;
- Améliorer la gestion de l'aide alimentaire et la coordination des interventions des acteurs nationaux et des partenaires au développement.

Une croissance économique forte et soutenue et une sécurité alimentaire des populations constituent les bases indispensables de l'équilibre économique, de la paix sociale, de la stabilité politique, de la bonne gouvernance et du développement humain durable.